

CITE

VOL. 9 NO 1 SEPTEMBRE 1993

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

**5^e congrès de l'AGEEFEP :
pour une vraie FEP**

**Sécurité douteuse pour les
femmes sur le campus**

Dix ans de néo-libéralisme

— CI-GÎT —

LA JUSTICE SOCIALE

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!



Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Les objectifs du cours :

- Quels sont les objectifs généraux et particuliers de ce cours?
- Comment ce cours s'insère-t-il dans le programme d'études?
- De quelle façon l'étudiant-e pourra-t-il utiliser les connaissances acquises?

La description du contenu :

- Le contenu prévu est-il fidèle aux objectifs?
- Suffisamment précis et structuré?
- Assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'études?
- Convenablement réparti sur le trimestre?

L'enseignement et l'apprentissage :

- Quels moyens d'enseignement seront mis en oeuvre : laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels?
- Les dates d'examens et de remise de travaux sont-elles précisées?
- Des sources documentaires sont-elles indiquées?

L'évaluation :

- L'évaluation portera-t-elle sur des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation au cours?
- Sera-t-elle conjointe?
- Permettra-t-elle de mesurer si l'étudiant-e a atteint les objectifs du cours?
- Repose-t-elle sur des critères?

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Marcel Felteau

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

René Bouchard, Marie-Josée Boucher, Louise Casavant, Claire Harvey, Gilles Trudeau

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Impression

Interweb (1981) inc.

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Courrier de 2^e classe n° 8084

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques

Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes

Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :

C.P. 6128, Succ. A
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7
 Tél. : (514) 842-3678

Éditorial Pour une vraie FEP	6
Entrevue André Morin : apologie de la pédagogie ouverte et de la recherche-action	8
Statut précaire de l'enseignement à distance dans les universités traditionnelles	12
Dix ans de néo-libéralisme Ci-gît la justice sociale	16
Sécurité douteuse pour les femmes sur le campus	19
L'endométriase : une maladie du système reproducteur féminin	22
Le bizutage, pièce maîtresse du folklore estudiantin	26
Financement des universités et droits de scolarité : mauvais calcul, dit l'ONU	29
5^e congrès biennal de l'AGEEFEP Pour une vraie FEP : le temps des réalisations	32
Une première fournée de diplômé-e-s au Certificat d'intervention en milieu multiethnique	38
L'AGEEFEP à Québec : un coup fumant!	40
Reconnaissance des acquis : l'AGEEFEP réclame un cours crédité à la FEP	41
Suspension inique d'une équipe de hockey mal aimée	44



En page couverture, «En croix», une photo de René Bouchard

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Le Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) met à votre disposition, tout au long de l'année, des psychologues, des conseillers d'orientation et des conseillers en information scolaire et professionnelle (ISEP). Les conseillers d'orientation vous aident à préciser vos aptitudes, vos habiletés et vos intérêts dans le but de choisir un champ d'études ou une profession, alors que les conseillers en ISEP vous aident à établir un cheminement d'études en fonction de vos objectifs professionnels.

Des ateliers de développement personnel, des ateliers d'aide à l'apprentissage et des groupes d'orientation sont offerts au cours de l'année scolaire.

Le SOCP comprend aussi un Centre d'information scolaire et professionnelle (ISEP), où vous pouvez consulter les annuaires des universités canadiennes et étrangères, des documents et des bases de données sur les professions et les formations requises, sur les possibilités de travailler et d'étudier à l'étranger ainsi que de nombreux autres documents.

Les activités du SOCP sont annoncées dans les journaux *Forum* et *Continuum* ainsi que dans le bulletin *Vies-à-vies*, publié 5 fois l'an par le SOCP en septembre, octobre, novembre, février et mars.

Heures d'ouverture

Secrétariat : du lundi au jeudi, de 8 h à 18 h; le vendredi, de 9 h à 17 h. À noter que les consultations peuvent avoir lieu en soirée.

Centre d'ISEP : le lundi, le jeudi et le vendredi, de 9 h à 17 h; le mardi et le mercredi, de 9 h à 20 h.

Pavillon des Services aux étudiants

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

343-6853 : Consultation psychologique et orientation (renseignements, rendez-vous et urgence)

343-7890 : Information scolaire et professionnelle

SERVICE DE PASTORALE

2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine, local 1095

Une réponse à la recherche de notre humanité et de Dieu.

Une communauté chrétienne vivante et à taille humaine par l'appartenance et la solidarité.

Des activités nombreuses et diversifiées pour un développement de la personne et la transformation du milieu.

Des animateurs au service des besoins étudiants, du milieu et de la communauté chrétienne universitaire.

Des lieux et activités favorisant l'accueil et la vie fraternelle.

Information : 343-6394

SERVICE DE SANTÉ

2101, boul. Édouard-Montpetit

Nutrition : «Votre poids vous pèse?»

Le Service de santé vous offre un programme axé sur le changement des habitudes alimentaires. On n'y propose pas de régime miracle ou de longues listes d'interdits. On préconise plutôt une approche alternative qui tient compte des causes de la prise de poids et de son maintien. Ce programme a été conçu spécialement en tenant compte de la problématique des femmes.

Ce programme comprend dix rencontres, échelonnées sur dix semaines consécutives. La première rencontre aura lieu le mercredi 29 septembre 1993, de 18 h à 20 h 30, au Service de santé, 2101, boul. Édouard-Montpetit, salle 013-3 (sous-sol).

SERVICE DE SANTÉ (suite)

Pour s'inscrire, se rendre au Service de santé, bureau 230, 2^e étage, avant le 24 septembre 1993.

Pour information : 343-6111, poste 1773.

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Détendez-vous en regardant des films de qualité, en visitant des expositions, en écoutant des concerts, en assistant à des pièces de théâtre de répertoire ou d'avant-garde, en voyageant. Trouvez des appuis pour organiser une activité socioculturelle qui vous tient à cœur. Préparez votre entrée sur le marché de l'art en réalisant, au SAC, votre rêve de monter sur scène ou d'exposer vos œuvres. Réalisez de belles images photo et vidéo de vous-même. Le Service des activités culturelles (SAC), une aventure culturelle aux multiples rebondissements.

Entre autres choses cette session au SAC :

2 octobre : Excursion à Québec

9, 10 et 11 octobre : L'Action de Grâce à New York

Inscriptions du 20 au 24 septembre

Information : 2332, boul. Édouard-Montpetit, porte C-2524 ou 343-6524

Bureau universitaire de l'emploi

2101, boul. Édouard-Montpetit, local 200

Inscrivez-vous au Bureau universitaire de l'emploi et profitez, entre autres, des opportunités suivantes :

- Service de placement personnalisé
 - Rencontre individuelle avec un conseiller en emploi
 - Participation à des ateliers sur la recherche d'emploi
 - Vous y apprendrez à vous autoévaluer, à rédiger un curriculum vitae et à vous préparer pour une entrevue.
- Consultation de documents et brochures sur l'emploi.

Tous ces services sont offerts gratuitement.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Tél. : 343-6736

SERVICE DES SPORTS

2101, boul. Édouard Montpetit (Accès direct par le métro Édouard-Montpetit)

Secrétariat : 5^e étage

Poste d'accueil : 3^e étage

Inscription aux activités sportives du trimestre d'automne :

Mardi 14 septembre de 10 h à 13 h et de 18 h à 19 h 30

Mercredi 15 septembre de 18 h à 19 h 30

Jeudi 16 septembre de 18 h à 19 h 30

Lundi 20 septembre de 18 h à 19 h 30

Si des places demeurent disponibles pour certaines activités, il sera possible de s'y inscrire à compter du 22 septembre de 9 h à 19 h au secrétariat du Service des sports.

Pour connaître les modalités d'admission et les différentes activités offertes au CEPsum, consultez le Programme du CEPsum 1993-1994, disponible dans les présentoirs du campus ou composez le 343-6150.

Heures d'ouverture du CEPsum :

Du lundi au vendredi de 7 h à 23 h 30

Le samedi et le dimanche de 8 h 30 à 21 h

ACCÈS-CAMPUS, le magazine des SAE, le lundi soir à CISM, 89,3 FM.

Mot de la rédaction

Il était une fois... une tournée des classes

Claude Garon

C'était l'automne 1987. Ce trimestre-là, mon deuxième seulement à la Faculté de l'éducation permanente, je suivais quatre cours. Dans le vocabulaire officiel de l'éducation permanente, on m'aurait sans doute classé à l'époque dans la catégorie «perfectionnement professionnel» ou peut-être dans celle dite «réorientation de carrière». Pour dire les choses réellement plutôt que technocratiquement, ma vie était en panne, et je n'avais trouvé rien à faire de plus intelligent que d'aller à l'école...

Ce trimestre-là, donc, quelque part à la fin de septembre ou au début d'octobre, un mec a frappé à la porte de la classe en se présentant comme un représentant de l'AGEEFEP. «La quoi? La jéfep?» me suis-je demandé devant l'énigme de cet étrange acronyme. Le mec nous a donc expliqué que lui et ses collègues faisaient la tournée des quelque 400 classes de la FEP pour y faire élire des délégué-e-s en prévision du prochain congrès de cette mystérieuse «jéfep». Pour m'être abreuvé à son discours à quatre reprises en moins de dix jours, j'avais fini par comprendre ceci :

1. Que je faisais partie d'une association étudiante, une chose que j'ignorais totalement jusque-là. «Bon, pourquoi pas?» me suis-je dit. Après tout, un soixante-huitard impénitent ne peut qu'être sympathique aux associations étudiantes.

2. Que je payais à cette jéfep une cotisation de 15 \$ par trimestre — aujourd'hui, la cotisation est de 21 \$. «Hum! Hum! Ces gens-là ne doivent pas passer le chapeau pendant leurs réunions.»

3. Qu'on me représentait. «Ah là! Vraiment! J'espère qu'ils n'ont pas suivi de cours de mon député!»

4. Qu'on pouvait m'aider si l'Université ou la Faculté me faisaient

des misères. «Ça, c'est une maudite bonne idée!»

5. Que je recevais par la poste, quatre fois par année, une revue intitulée *Cité éducative*. Malgré le beau nom, spontanément, ça ne me disait rien. «Ça y est! C'est ça que j'ai dû jeter à la poubelle, la confondant avec la pauvre prose de mon doyen.»

Je n'ai aucune idée à quel point mes commentaires intérieurs auraient trouvé écho chez mes condisciples. Ma voisine de pupitre, elle, parlant du mec jaseur, a simplement murmuré entre ses mâchoires serrées : «Non mais, as-tu vu le macho!»

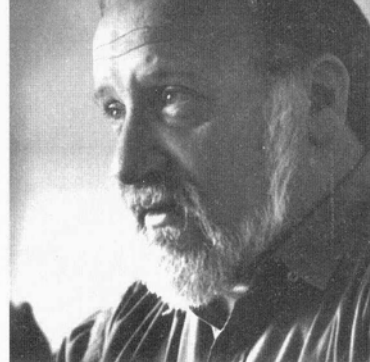
Le cours de la vie comporte de bien étranges ironies. Deux ans plus tard, ma voisine de pupitre était élue vice-présidente de l'Association; moi, je suis le rédacteur en chef de *Cité éducative* depuis cinq ans. Soit dit en passant, tout danger est maintenant écarté que je confonde la prose de la revue et celle de mon doyen...

Tout ça pour vous dire que, cet automne, il y a des chances que ce soit moi le mec jaseur qui frappe à la porte de votre classe pour vous inviter à élire votre délégué-e au congrès, qui se tiendra les 20 et 21 novembre. Je vous préviens tout de suite : je suis au fond très timide et, comme la plupart des timides, je déteste me faire baver! Qui plus est, deux mois à l'avance, j'ai des crampes d'estomac devant la perspective de me retrouver devant 40 Claude Garon, version automne 1987, 40 personnes sceptiques, indifférentes, non informées, peut-être même légèrement impatientes, quelques-unes carrément en beau joual vert, la plupart embourbées dans un emploi du temps invraisemblable. Comment vaincre votre scepticisme et votre indifférence? Comment vous convaincre de l'importance d'élire votre délégué-e de classe?

Eurêka! Engagez-vous sur-le-champ à lire un peu attentivement ce numéro de *Cité éducative*. Comme d'habitude, il comporte deux grandes sections. Dans celle de la fin, qui traite du congrès en particulier et d'un certain nombre de dossiers chauds, vous devinerez que les relations entre l'Association et les autorités de la Faculté ont été plutôt orageuses ces derniers mois. On peut dire la même chose des Services aux étudiants. Pour faire une histoire courte, je dirai simplement que l'AGEEFEP ressent une très nette impatience devant la gestion à la petite semaine qu'on semble vouloir pratiquer en haut lieu alors que le monde en émergence et en crise dans lequel nous vivons exige au contraire de la créativité, du dynamisme et de l'innovation. De plus, y aurait-il ici récurrence des vieux préjugés contre les étudiant-e-s à temps partiel en général, et ceux de l'éducation permanente en particulier?

Il me semble que cela comporte aussi des liens avec ce que raconte la première partie de ce numéro. Je pense en particulier à l'entrevue avec M. André Morin sur la recherche-action et la pédagogie ouverte, au texte de notre collaborateur Gilles Trudeau sur le déclin de la classe moyenne ou au reportage sur l'éducation à distance.

Vous n'y voyez que flafra rhétorique? Vous, vous êtes plutôt du genre concret? Alors, parlons de cennes et de piastres. Un cours de trois crédits vous coûtait à peu près 65 \$ jusqu'en 1989; aujourd'hui, c'est environ 165 \$, et ce pourrait bientôt être 225 \$ ou 250 \$. Dites-moi sincèrement : qu'avez-vous obtenu de plus en services ou en qualité d'enseignement? N'y a-t-il pas là matière à réflexion?



Pour une vraie Faculté de l'éducation permanente

Dans le thème de huit mots que nous avons choisi pour le 5e congrès biennal de l'AGEEFEP — les mots qui coiffent ce texte —, il y en a un qui indique un sens, une orientation. Il s'agit évidemment du mot «vrai», qui, au pire, renvoie à son contraire, «faux»; au mieux, à un entre-deux que décrit l'expression «mi-figue, mi-raisin».

Pour tout dire, si l'AGEEFEP devait aujourd'hui juger la conformité de l'éducation permanente offerte à la Faculté de l'éducation permanente à l'idée que s'en font la science andragogique ou l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication (UNESCO), elle dirait qu'il s'agit là d'une faculté de l'éducation permanente mi-figue, mi-raisin.

Prenons l'exemple du statut facultaire de la FEP. À certains points de vue, il n'est manifestement pas l'équivalent de celui des autres facultés de l'Université. Parce que la FEP ne dispose pas de son propre corps professoral, cela est bien connu. Cette non-équivalence comporte des inconvénients. Ainsi, pour prendre un cas que nous connaissons fort bien — celui des baccalauréats avec appellation, les BACCAP dans notre jargon —, n'importe quelle faculté de l'Université de Montréal a le pouvoir de concevoir elle-même ses programmes d'études et la nature des diplômes qui les sanctionneront, et de les présenter pour approbation à la Commission des études. Mais non la FEP, qui doit être parrainée par une «vraie» faculté de l'Université. Un des problèmes, c'est que ces autres facultés doivent s'occuper en priorité de leurs propres étudiant-e-s et qu'elles mettront naturellement fort loin dans leurs priorités la création de BACCAP à la FEP.

C'est pour cela, malgré les demandes répétées de l'AGEEFEP, que les étudiant-e-s de la FEP qui ont réussi trois programmes de certificats dans un même

champ d'études n'obtiennent qu'un baccalauréat par cumul, et non un baccalauréat portant l'appellation de leur spécialisation. Nos condisciples de l'éducation permanente à l'École des Hautes Études Commerciales, une clientèle en tous points semblable à celle de la FEP, ont eu plus de veine : aucun parrain n'étant requis, l'École a pu créer sans problème son BACCAP sans que quiconque lui mette des bâtons dans les roues.

Si on pousse plus loin le questionnement, on en vient inévitablement aux comparaisons entre les différents systèmes d'éducation permanente des universités québécoises. Ainsi, l'UQAM a opté pour le modèle dit de l'«intégration totale» de sa clientèle adulte dans tous les programmes réguliers. Pour que cela soit possible, les départements et modules offrent des cours en soirée, et non seulement le jour comme le font la plupart des facultés de l'U. de M. Cette dernière, on le sait, a plutôt choisi de regrouper les étudiant-e-s de l'éducation permanente dans une faculté distincte, qui offre des programmes distincts. Elle est d'ailleurs la seule à avoir choisi cette voie.

Au départ, toutefois, la FEP ne devait avoir qu'une existence transitoire, et son mandat était révisé tous les cinq ans. À plus ou moins long terme, sa mission prévoyait qu'elle devait assurer l'intégration des adultes dans l'ensemble de l'Université. Si vous étudiez dans les programmes de santé de la FEP, pour prendre cet exemple, il était prévu qu'on vous transférerait un jour ou l'autre à la Faculté de médecine ou à la Faculté des sciences infirmières. Cela n'a pas été possible. D'abord parce que la FEP s'est révélée beaucoup plus populaire que prévu, et que les facultés d'origine sont dans l'impossibilité physique d'accueillir une telle masse d'étudiant-e-s. De plus, si le scénario de l'intégration avait été réalisable, toutes ces facultés auraient dû

systématiquement offrir des cours et des services en soirée. Dans une université conservatrice et archiréglementée, ce ne serait pas une mince transformation de culture organisationnelle.

Si l'Université a elle-même mis un bémol à l'objectif d'intégration, la FEP, elle, continue manifestement à ne bénéficier que d'une autonomie très limitée. Ainsi, elle reste assise entre deux chaises, celle de l'enseignement traditionnellement offert au 1^{er} cycle et celle de l'éducation permanente. Cette dernière constitue pourtant une voie très différente selon la science andragogique, une voie qui approche le savoir selon des procédés inductifs, qui partent de l'expérience concrète des gens, une voie qui préfère les pédagogies ouvertes et qui favorise les systèmes de reconnaissance des acquis expérientiels, une voie où les autorités associent très étroitement les étudiants et les étudiantes à la définition des politiques qui leur sont destinées, une voie qui adopte pour finalité le développement de la personne plutôt que la poursuite d'une certaine excellence fondée sur des normes extérieures, arbitraires et quantitatives.

C'est cela que nous voulons dire quand nous plaidons pour une vraie Faculté de l'éducation permanente. Nous croyons que l'existence de cette faculté unique constitue un atout pour l'Université de Montréal. D'ailleurs, la popularité de la FEP ne se dément pas au fil des ans. Cet atout, cet avantage, ne vaudrait-il pas la peine d'en tirer le meilleur parti possible? Que nous tous, étudiants et étudiantes, le réclamions haut et fort peut certainement aider à ce que cela arrive... mieux et plus rapidement.

Robert Martin

Le président,
Robert Martin

Abolition du Conseil des universités

La réflexion critique recule d'un pas!

L'abolition récente du Conseil des universités aura pour conséquence la «perte d'un éclairage indépendant et critique sur le monde universitaire», pour reprendre les mots de la dernière présidente du Conseil, M^{me} Christiane Querido, qui a publié un commentaire à ce sujet dans le numéro de mai-juin de la revue *Interface*.

Claude Garon

Passée quasi inaperçue dans le tumulte de la réforme des cégeps, qui a également sonné le glas du Conseil des collèges, la disparition du Conseil des universités est survenue au moment où l'organisme s'apprêtait à célébrer ses 25 ans et elle s'inscrit dans la politique dite de «rationalisation» des activités gouvernementales.

Le Conseil avait été créé dans la foulée de la réforme de l'éducation des années soixante et, comme le rappelle M^{me} Querido, il répondait à un vœu explicite de la commission Parent, qui avait écrit à ce sujet : «À ces conditions, il apparaît utile qu'un organisme représentatif de la collectivité tout entière soit appelé à servir d'intermédiaire entre l'État et les universités dans les discussions sur l'enseignement supérieur. La création d'un tel organisme devrait avoir pour but principal de réunir une équipe capable de faire raisonnablement le partage entre les

préoccupations particulières aux divers établissements d'enseignement supérieur, d'une part, et les préoccupations de l'État, d'autre part, compte tenu des besoins généraux de l'enseignement dans la province et des ressources de la collectivité.»

En moyenne, le Conseil des universités a produit entre 10 et 15 avis par année, qui portaient sur un vaste éventail de sujets : le développement des programmes d'études, de l'enseignement et de la recherche universitaires, les budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisation, la coordination entre les établissements, la répartition entre les universités des subventions gouvernementales, l'efficacité des établissements universitaires dans la gestion des fonds publics et la création de nouveaux établissements universitaires. L'organisme devait également étudier l'évolution des programmes et des diplômes dans les

domaines d'activité régis par des corporations professionnelles.

Pour M^{me} Querido, il est clair que l'abolition du Conseil marque un virage politique important : «L'abolition du Conseil illustre d'abord un changement de cap majeur dans la politique ministérielle suivie jusqu'à présent à l'endroit de la fonction consultative. En fait, par un simple article de loi abrogeant la loi constitutive du Conseil des universités et proposant d'autres modifications législatives, on nous ramène près de 30 ans en arrière, au moment où le Conseil supérieur de l'éducation assumait seul la fonction consultative générale.»

Toujours selon M^{me} Querido, cela porte à conséquence : «À moyen ou à long terme, c'est la santé du débat public et démocratique relativement à un secteur maintenant devenu crucial pour le développement socio-économique de notre société qui sera atteinte.»

Labatt 
Bleue

André Morin PÉDAGOGUE

Apologie de la pédagogie ouverte et de la recherche-action



Photo : René Bouchard

Dans *Histoire de l'éducation*¹, Roger Gal écrit, à propos des pratiques éducatives dans l'Antiquité grecque : «[...] l'enfant est conduit à l'école par un vieil esclave que l'on appelle pédagogue».

M. André Morin, professeur titulaire en technologie éducationnelle à l'Université de Montréal, n'est pas vieux et encore moins esclave. Cela ne l'empêche nullement d'être un pédagogue — celui qui conduit au maître et au savoir —, par opposition au rhéteur qui, lui, prétend être le maître et posséder le savoir. La distinction n'est pas que théorique : alors que le rhéteur parle beaucoup — il ne fait d'ailleurs que cela —, le pédagogue jongle en quelque sorte avec les arcanes de la maïeutique, cette science dont on attribue la paternité à Socrate, qui consiste à «accoucher les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir», pour emprunter les mots du *Petit Robert*. S'il

se réincarnerait en 1993, Socrate serait peut-être un adepte de la pédagogie ouverte, de la pédagogie des interactions sociales et de la recherche-action. C'est indéniablement le cas de M. Morin, qui a sur l'illustre philosophe l'avantage de ne pas être obligé de ressusciter pour pratiquer son art et sa science. Qu'elle s'applique à la pédagogie ou à la recherche-action, cette maïeutique repose au fond sur un principe très simple : les personnes elles-mêmes, surtout si elles le font ensemble, sont toujours les mieux placées pour poser leurs problèmes, chercher les réponses, déterminer les stratégies et mettre en œuvre les solutions. Derrière la simplicité du principe, il y a là tout un programme, qui tranche singulièrement avec la vétusté de nos mœurs pédagogiques.

L'entrevue a été réalisée par René Bouchard et Claude Garon.

Cité éducative : Vous avez la réputation d'être un excellent professeur. On souligne aussi que vous donnez peu de cours magistraux.

André Morin : Il est vrai que je donne peu de cours magistraux. Peut-être est-ce dû au fait que j'ai moi-même étudié très longtemps et que j'ai subi beaucoup de ce type de cours. Or, lorsque j'ai commencé à m'intéresser à la pédagogie — j'ai fait mon bac, ma maîtrise et mon doctorat dans cette discipline —, j'ai été influencé par Dewey et certains philosophes qui rappelaient une vérité fondamentale : la personne qui apprend est celle qui veut apprendre, et nul ne peut se substituer à cette volonté ou suppléer à son absence. Cela coïncidait d'ailleurs avec une réflexion sur mes propres apprentissages, au cours de laquelle j'avais constaté avoir appris principalement des longs travaux, ceux où je m'étais beaucoup investi, où j'avais donné le meilleur de moi-même. De plus, je n'ai pas les qualités d'un bon rhétoricien, je n'ai pas cette facilité à parler avec flamme, en colorant le propos de métaphores et de paraboles. Tout cela explique probablement que je me sois embarqué si facilement dans tout ce qui s'appelle écoles alternatives, systèmes d'éducation ouverts, pédagogies des interactions sociales, des approches qui font appel à la participation de tous les membres du groupe, qui s'enrichissent mutuellement de leurs découvertes.

C.É. : Dans l'abondante documentation concernant l'éducation, on vante beaucoup la pédagogie ouverte. Comment expliquez-vous que ce type de pédagogie soit appliqué dans si peu d'écoles?

A.M. : À ma connaissance, il existe une trentaine d'écoles primaires alternatives au Québec. S'il n'y en a pas davantage, c'est qu'il s'agit d'une formule très exigeante. Les parents doivent investir beaucoup de temps, car leur présence est indispensable au succès du projet éducatif. Il faut aussi des enseignants qui ne comptent pas leurs heures et qui sont très sûrs d'eux psychologiquement pour affronter les imprévus. Forcément, il en survient lorsqu'on laisse la vie s'épanouir, ce qui est un des principes

fondamentaux de l'école alternative. Je ne conseillerais d'ailleurs jamais à un jeune enseignant de se lancer en pédagogie ouverte dès ses premières années dans le métier. Au préalable, il doit maîtriser parfaitement sa matière. L'école alternative remet également en cause tout le système traditionnel, incluant la hiérarchie du savoir et les étapes d'apprentissage définies par le ministère de l'Éducation, d'où une certaine réticence à en favoriser le développement. Pourtant, lorsqu'une commission scolaire reçoit des étrangers et qu'elle veut leur faire voir une initiative originale, c'est à l'école alternative qu'elle les conduit, car c'est la seule chose intéressante qu'il y a à montrer. Au fond, ces écoles alternatives constituent des expériences pilotes dans lesquelles l'école traditionnelle peut puiser une partie de son inspiration. J'ajouterai qu'il existe une vaste panoplie de méthodes pédagogiques, ce qui inclut le cours magistral, et que plus d'un chemin mène au savoir. La pédagogie ouverte me semble cependant la méthode la plus globale et la plus motivante pour l'enfant.

C.É. : La pédagogie ouverte étant fondée sur l'autonomie des personnes, elle peut aussi s'appliquer à l'université et, en particulier, en éducation des adultes.

A.M. : De tous ceux qui étudient, l'adulte devrait évidemment être le plus libre, car il s'amène à l'université avec un très riche bagage d'expériences dont on doit absolument tenir compte. La valeur des exemples concrets est fort bien connue dans tout processus d'apprentissage, et cela est même vrai pour ceux qui sont davantage portés sur l'abstraction : la plupart du temps, ils ont vraiment assimilé les concepts sur la foi de cas concrets. Tout cela fait partie des principes mêmes de l'andragogie. Il faut toutefois convenir que la plupart des adultes n'ont connu dans leur vie que l'éducation traditionnelle; ils sont donc plutôt conformistes et ils s'attendent à ce qu'on leur dise quoi faire et comment le faire. Dans les premiers temps, ils ressentent une certaine insécurité lorsqu'on leur propose une pédagogie ouverte, qui fait davantage appel à

leurs expériences, à leur initiative et à leur créativité. Bientôt, toutefois, ils s'enthousiasment pour ces méthodes qui leur font découvrir ou redécouvrir la joie d'apprendre. C'est comme l'enfant qui apprend à marcher : il se fait mal quand il tombe, mais, au bout du compte, il est très heureux de marcher.

C.É. : Il y a aussi des principes philosophiques, une certaine conception de l'être humain, qui fondent la pédagogie ouverte.

A.M. : La pédagogie ouverte a pour principe le respect de l'être humain, car la vie intellectuelle constitue une dimension de la vie tout court, qui comporte de nombreuses dimensions : affective, familiale, sociale, etc. D'ailleurs, lorsque ces méthodes ne fonctionnent pas, c'est que les diverses structures sociales, politiques et scolaires empêchent l'épanouissement, l'enferment en quelque sorte. Dewey ne disait pas autre chose lorsqu'il affirmait que l'école est le reflet de la société. Si la société ne négocie pas ou négocie peu, il en va de même à l'école. Dans nos sociétés démocratiques, le respect des personnes et le jeu de la négociation ont atteint un certain seuil, mais si nous respectons vraiment les valeurs démocratiques à l'école, nous exigeons du ministère de l'Éducation que tout soit négociable : les objectifs, les contenus, les méthodes et les projets. La négociation, c'est fondamental en éducation.

C.É. : Vous vous êtes beaucoup intéressé à la pédagogie ouverte dans votre carrière, mais votre véritable dada, n'est-ce pas la recherche-action?

A.M. : C'est exact, et les deux se situent dans la même ligne de pensée. En pédagogie ouverte, on réfléchit sur une action, sur une expérience réelle, et l'on se demande : comment faire mieux la prochaine fois? C'est le principe même de la recherche-action, qui repose sur un aller-retour incessant entre l'action et la réflexion sur l'action. La participation est également fondamentale en recherche-action. À toutes les étapes de la démarche, du moins dans la recherche-action intégrale, ce sont les gens eux-mêmes qui définissent l'orientation et les méthodes de travail. Dans

ce mouvement qui fait appel à l'essai, au droit à l'erreur et à la créativité, il y a surtout un véritable respect de la liberté de l'être humain, de sa liberté à mener des projets qui lui tiennent vraiment à cœur, de sa liberté à acquérir un savoir à un rythme et avec des méthodes qui lui sont propres. Pourquoi donc faudrait-il enfermer les gens dans une prison de l'apprentissage, où tout leur serait imposé de l'extérieur?

C.É. : Pour être plus précis, qu'est-ce qui distingue la recherche-action de la recherche expérimentale?

A.M. : Depuis Auguste Comte et le positivisme, la recherche scientifique est dite expérimentale, empirique. Dès lors, la conception qu'on se fait du savoir est celle d'un ensemble de données objectives, neutres, contrôlées, où l'on cherche les relations de cause à effet. La réalité étant fort complexe, les chercheurs la divisent en petites parcelles, où il sera possible d'observer ces relations de cause à effet. La recherche-action, comme je l'ai dit précédemment, conçoit différemment la réalité. Parce qu'elle porte sur des problèmes humains, elle postule que les gens sont les mieux placés pour régler eux-mêmes leurs problèmes; elle dit aussi qu'il y a plus de chances de trouver des solutions si les gens travaillent ensemble. Ce dernier aspect est fondamental, car de la confrontation des points de vue découle une certaine objectivité. Cela dit, je ne crois pas que la recherche-action et la recherche expérimentale procèdent de philosophies contradictoires, et je n'ai évidemment rien contre la recherche positiviste.

C.É. : L'inverse n'est pas nécessairement vrai. N'y a-t-il pas une grande réserve du monde universitaire à l'égard de la recherche-action?

A.M. : Sans aucun doute, et le principal reproche consiste à dire que les gens, puisqu'ils font partie du problème à l'étude, manquent nécessairement d'objectivité. En réalité, on n'est pas sur le même pied. Puisqu'il s'agit de problèmes humains, ce qui importe, c'est que les personnes disent où ça leur fait mal, pourquoi il en va ainsi et comment il pourrait en être autrement. Il y a là


une recherche de sens qu'on ne trouve pas en recherche expérimentale, qui se contente de regarder le résultat et d'expliquer pourquoi il est survenu. L'objet de la science positiviste est compliqué mais pas complexe, car il porte sur une parcelle isolée de la réalité; l'être humain, lui, est complexe, ouvert, interdépendant, indivisible et en constante interaction avec son environnement. Il faut d'ailleurs rappeler que la recherche expérimentale a révélé son incapacité à régler tous les problèmes. C'est certainement le cas en éducation, car, dans une classe, il se produit quotidiennement des millions d'interactions. Dans les problèmes humains, il faut revenir à la base, c'est-à-dire à l'observation, il faut comprendre le milieu où vivent les gens et leur culture. Cette

approche, que l'on qualifie d'ethnographique, s'est beaucoup développée aux États-Unis depuis les années soixante-dix. Enfin, si je peux prédire les résultats en recherche expérimentale, c'est impossible en recherche-action parce que les gens s'approprient ce qu'ils ont eux-mêmes appris et parce que les phénomènes ne se reproduisent jamais exactement de la même façon.

I. Roger Gal, *Histoire de l'éducation*, Coll. Que sais-je?, Presses universitaires de France, Paris, 1963, 135 p.

DESTINATION CEPSUM

Imagine l'ambiance...



Activités pour tous et pour tous les goûts


Un personnel des plus qualifiés

Un centre de massothérapie

Ouvert 7 jours par semaine (sauf exceptions)

DEMANDEZ NOS PROGRAMMES

☎ 343-6150



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal

SODEXHO

Services alimentaires de l'Université de Montréal

Au menu

Entrées

Comptoirs satellites

- ✦ Pavillon Principal, U-1 et E-3
- ✦ Pavillon 3200 Jean-Brillant
- ✦ Pavillon Marie-Victorin
- ✦ Cepsum

*Au plaisir
de vous servir*

Plats principaux

- ✦ Cafétéria des Sciences sociales
(3200, Jean-Brillant, 2^e étage)
- ✦ Bistro
(3200, Jean-Brillant, rez-de-chaussée)
- ✦ Restaurant le Cercle
(3200, Jean-Brillant, 2^e étage)
- ✦ Resto-Pub
(Pavillon J.A.-De-Sève)

Desserts

- ✦ Tarif préférentiel pour réceptions étudiantes
- ✦ Service de livraison



L'enseignement à distance se heurte aux préjugés et au conservatisme des universités traditionnelles

Au point de vue de l'apprentissage, l'enseignement à distance est tout aussi efficace que l'enseignement en classe. Si cette formule se développe aussi lentement dans les universités traditionnelles, c'est tout simplement parce qu'elle se heurte à leurs préjugés et à leur conservatisme. Comme le dit le directeur du Service de l'éducation des adultes de l'Université de Sherbrooke, M. Gilles Gagnon, «le nœud du problème est purement corporatif, car l'idée que les gens puissent se former eux-mêmes et en éprouvant du plaisir est perçue comme très dangereuse par le système d'éducation».

Claude Garon

Au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), qui s'est tenu en mai dernier à Rimouski, des spécialistes en la matière ont facilement convenu que l'enseignement à distance n'a pas encore conquis ses lettres de noblesse dans les universités

traditionnelles et que ce type d'enseignement demeure une exception, constamment sous la loupe des autorités. «Adolescent et marginalisé», pour reprendre les mots de M^{me} Francine Gagnier, de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, l'enseignement à distance «dérange», mais il comporte tant de potentiel qu'il est là pour rester.

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le cas de l'Université de Montréal est tout à fait représentatif du sous-développement de l'enseignement à distance. Malgré que cette formule existe depuis de nombreuses années, l'ensemble des facultés offrent tout au plus une vingtaine de cours à distance, dont sept à la FEP. À l'U. de M., la décision d'offrir de tels cours appartient aux facultés, et chaque cours télévisé comporte une documentation écrite. L'Université dispose également d'un réseau de 25 centres régionaux, où les gens

peuvent subir leurs examens. Quant au contenu du cours, il est évidemment sous la responsabilité du professeur-e ou du chargé-e de cours qui le dispense. En général, on recourt aux services pédagogiques et aux services audiovisuels pour la production des cours à distance, et ces derniers font partie des programmes réguliers.

En principe, il existe donc une infrastructure qui permettrait le développement rapide de ce secteur d'activité. Il y a cependant loin des principes à la réalité. Ainsi, comme le note M^{me} Gagnier, la clientèle des cours à distance est très majoritairement constituée d'adultes. Or, si on fait exception de la FEP, cette clientèle est très mal connue dans la plupart des facultés. Ajoutons à cela que les règles actuelles limitent l'étudiant-e à un maximum de quatre cours à distance dans le cadre d'un baccalauréat, et il se trouve même une faculté — M^{me} Gagnier n'a pas indiqué laquelle — qui ne reconnaît aucun cours à distance. L'impossibilité de suivre un programme complet à distance pose un problème de fidélisation de la clientèle, toujours selon M^{me} Gagnier, et cela est d'autant plus vrai que l'enseignement à distance s'adresse souvent à une clientèle nou-



Photos: René Bouchard

M. Gilles Gagnon

velle, qui n'a pas le goût ou la possibilité de se rendre sur le campus.

De plus — et c'est là un problème qui se pose avec autant d'acuité dans les autres universités traditionnelles —, l'enseignement à distance ne dispose d'aucun budget qui lui appartienne en propre; il est également peu publicisé.

DANS LES AUTRES UNIVERSITÉS

À quelques nuances près, c'est sensiblement la même situation qui prévaut dans les autres universités, du moins celles qui étaient présentes au colloque de l'ACFAS.

À l'Université Laval, par exemple, M. Denis Grenier souligne que la banque de cours télévisés compte une quarantaine d'inscriptions. À l'exception d'un certificat en innocuité alimentaire, il est cependant impossible de suivre un programme complet à distance. Comme à l'U. de M., les facultés jouissent d'une large autonomie en la matière, mais l'ensemble de l'enseignement à distance relève de la Direction générale du 1^{er} cycle, qui prend en charge la production des émissions. À Laval aussi, il y a une faculté qui exclut complètement les cours à distance; elle a même adopté un règlement à cet effet.

Selon M. Grenier, il faut compter entre six mois et deux ans pour médiatiser un cours, et ce travail n'est pas inclus dans la charge statutaire des professeur-e-s, si bien que ceux et celles qui se lancent dans une telle aventure deviennent en quelque sorte des «entrepreneurs».

L'enseignement à distance demeure également embryonnaire à l'Université du Québec à Rimouski, selon l'évaluation qu'en fait M. Clovis Théberge. Ce ne sont pourtant pas les besoins qui manquent si l'on considère que les universités ont pour mission de diffuser la connaissance. Or, dans la grande région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, la scolarisation est très faible, et la dispersion de la population sur un vaste territoire fait en sorte que nombre de personnes

n'ont pas la possibilité de se déplacer pour se rendre sur le campus. À l'UQAR, c'est surtout à l'initiative des professeur-e-s en sciences de la santé, en sciences religieuses et en éthique que des cours à distance ont été créés. Là aussi, on ne peut compter que sur des budgets minuscules, et il faut composer avec l'absence à peu près complète de publicité et de personnel professionnel en production audiovisuelle. M. Théberge relève aussi que son université est coincée dans une logique administrative qui l'empêche de considérer différemment un groupe de 50 personnes réunies dans une classe et un autre groupe de 500 personnes inscrites à un cours à distance.

UN CAS EXEMPLAIRE : L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Faut-il y voir le signe d'un plus grand enracinement de l'Université laurentienne de Sudbury dans la culture de l'enseignement à distance? Toujours est-il que c'est par audio-conférence que M. Denis Mayer a participé au colloque.

À l'entendre parler, et quand on compare avec les universités québécoises traditionnelles, on croit rêver. Cette université bilingue considère l'enseignement à distance comme un pôle majeur du développement de l'établissement. Les données traduisent cette réalité. L'an dernier, par exemple, la population étudiante avait un choix de 125 cours; 4 000 étudiant-e-s hors-campus y étaient inscrits, sans parler des 1 000 autres étudiant-e-s qui se trouvaient sur le campus mais qui suivaient également un cours à distance en raison du manque de places dans les classes.

Plus intéressant encore, l'Université laurentienne offre des programmes complets de baccalauréat à distance, notamment en sciences

infirmières et en administration des affaires; cette année, il y aura aussi la possibilité de s'inscrire à un programme de sage-femme; on offre même une maîtrise en orthophonie. Dans tous les cas, les cours à distance sont reconnus au même titre que ceux offerts sur le campus, et on exige des



M^{me} Francine Gagnier

droits de scolarité identiques. Sur le plan administratif, tout ce secteur est de la responsabilité du Département de l'éducation permanente; les conditions de production et les droits d'auteur sont clairement définis dans les conventions collectives.

L'Université laurentienne consacre également d'importantes ressources humaines et financières à la production des cours. Au professeur, qui est évidemment responsable du contenu, on adjoint un spécialiste de la discipline de l'extérieur de l'Université, un conseiller pédagogique, un spécialiste de la technologie éducative ainsi qu'un bibliothécaire. En tout et pour tout, de six à huit personnes composent l'équipe de production.

Pour mettre en œuvre un tel système, l'Université laurentienne recourt à une panoplie de moyens technologiques : la télévision publique, dans ce cas-ci T.V. Ontario, mais aussi l'audio-conférence et la vidéo-conférence ainsi que le téléphone et l'ordinateur couplés à un modem. On suit également de très près l'évolution du projet «Canari», qui consisterait à créer un gigantesque réseau informatique interactif à l'échelle du Canada.

Selon M. Mayer, plusieurs facteurs expliquent le développement rapide de l'enseignement à distance à l'Université laurentienne : la récession économique, qui pousse beaucoup de gens à retourner aux études, les restrictions budgétaires gouvernementales, qui limitent le nombre de places dans les cours, le leadership du président de l'établissement, qui a lui-même utilisé l'enseignement à distance dans ses études universitaires, et l'allocation de fonds spéciaux pour le développement des programmes. L'Ontario publie également un répertoire annuel de tous les cours offerts à distance dans l'ensemble de la

province, et les responsables de l'établissement ne manquent pas une occasion de faire valoir la richesse de l'enseignement à distance dans les médias et à toutes les tables où l'on débat de la question.

DES RÉSISTANCES CORPORATISTES ET PSYCHOLOGIQUES

Derrière l'enseignement à distance, on devine que se profile le grand objectif d'une plus large diffusion du savoir universitaire. À ce sujet, M^{me} Gagnier rappelle d'ailleurs que le rayonnement du consortium interuniversitaire CANAL, où sont diffusés les cours universitaires (chaîne 23 pour les abonnés de Vidéotron), déborde largement de la clientèle qui est inscrite aux cours. Des estimations veulent que jusqu'à un demi-million de personnes écoutent les cours de CANAL à un moment ou à un autre.

Au point de vue financier, les spécialistes conviennent certes que l'infrastructure nécessaire à la production de cours télévisés nécessite d'importants investissements, mais ils ajoutent que la clientèle potentielle offre d'excellentes perspectives de rentabilité à moyen et à long terme. «Les préjugés sont cependant plus forts que la perspective de rentabilité», précise M^{me} Gagnier. Aux préjugés, il faudrait sans doute ajouter les intérêts corporatistes. La longévité d'un cours télévisé variant généralement de trois à cinq ans, il faut compter par milliers le nombre d'étudiant-e-s susceptibles de le suivre, ce qui rétrécit en principe le «plancher d'emploi», pour emprunter au langage syndical. Cette préoccupation pourrait expliquer la tendance des universités à

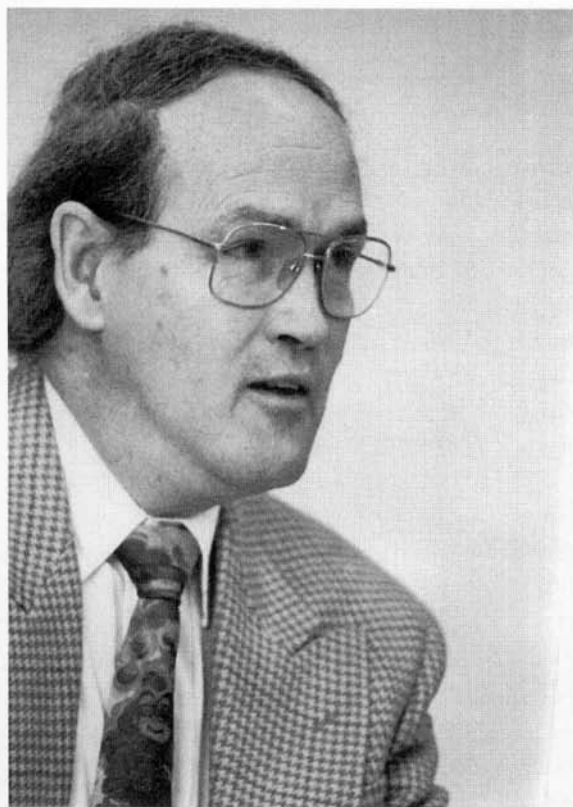


M. Denis Grenier

concentrer leur enseignement à distance dans les cours où la demande excède largement le nombre de places disponibles dans les classes.

Les sceptiques à l'égard de la formation à distance invoquent pour leur part les difficultés d'encadrement et d'évaluation des étudiants. Derrière cette objection se dissimule l'idée, solidement ancrée, qu'il n'y a point d'apprentissage valable hors de la gouverne directe et continue d'un enseignant-e. Or, pour reprendre encore une fois les mots de M^{me} Gagnier, l'éducation à distance mise justement sur l'«autonomie des étudiant-e-s et leur désir d'apprendre» alors que les professeur-e-s, eux, ont tendance à être «très contrôlants», voire à «infantiliser les étudiants», comme le dit M. Théberge.

L'encadrement et l'évaluation des étudiant-e-s, conviennent les spécialistes, est certes plus complexe en enseignement à distance, mais certainement pas impossible. «La distance n'a pas d'importance», clame la publicité de Bell Canada, et tout indique qu'une combinaison judicieuse de médias et d'outils tech-



M. Clovis Théberge

nologiques permet une démarche d'apprentissage tout aussi rigoureuse à distance qu'en classe. En plus de l'émission télévisée, qu'il a souvent la possibilité d'enregistrer et de réécouter à volonté, l'étudiant-e dispose d'une documentation écrite et d'une bibliographie. S'il a besoin d'explications supplémentaires, il peut généralement téléphoner à une personne-ressource. Comme tout autre étudiant-e, celui qui étudie à distance doit produire des travaux écrits et se soumettre à un examen final. Sur ce plan, on n'a visiblement pas épuisé toutes les ressources de l'innovation. À l'Université de Sherbrooke, dans un cours en théologie offert à distance, on a ainsi fait l'expérience de choisir un étudiant-e parmi ceux qui étaient inscrits et de le former comme animateur, comme lien actif entre les membres du groupe.

Fin analyste de l'éducation permanente, M. Gilles Gagnon ouvre un champ captivant de réflexion lorsqu'il situe l'enseignement à distance dans une perspective plus large : «À long terme, dans les universités, ce sont les contenus mêmes des cours qui vont changer afin de répondre aux questions que les adultes auront eux-mêmes formulées. Quant aux nouvelles technologies, elles vont forcer les universités à réapprendre à gérer l'ensemble de leurs savoirs.»

Il y a aussi Téluq

Nos lecteurs et lectrices pourront s'étonner que *Cité éducative* publie un reportage sur l'enseignement à distance sans parler de Téluq, la constituante de l'Université du Québec.

L'explication est fort simple : le colloque de l'ACFAS avait pour thème «Le statut de l'enseignement à distance dans les universités traditionnelles». Or, en raison de son mandat centré exclusivement sur l'enseignement à distance et de sa courte histoire — elle a été créée en 1972 seulement —, Téluq n'entre pas dans la catégorie des universités traditionnelles.

Cela dit, nous reviendrons sur le cas particulier de Téluq dans un de nos prochains numéros.

LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

LE BUREAU DE L'AIDE FINANCIÈRE

Conseille et guide les étudiants en tout ce qui concerne le régime d'aide financière. Le bureau est ouvert le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30, ainsi que du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30. Seule la distribution de certificats de prêts et des chèques de bourse est effectuée sur l'heure du midi. En tout temps, la messagerie vocale diffuse l'information la plus récente sur les arrivages de bourses, les règles de remise et les conséquences d'un abandon ou d'une annulation des cours.

Tél. : 343-6122 et 343-6145.

LE BUREAU DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Les conseillers rencontrent les étudiants afin de répondre à toute question relative à la vie étudiante universitaire et ils leur procurent les aides nécessaires. Sur le campus, il existe un système de transport adapté interpavillonnaire qui permet aux étudiants de se déplacer en toute facilité.

Tél. : 343-7928 ou 343-7013.

LE BUREAU DU LOGEMENT HORS CAMPUS

Ce service tient à jour des listes de logements, d'appartements et de chambres disponibles dans le secteur de l'Université et dans les quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. De plus, le bureau informe les étudiants sur les questions touchant l'hébergement, les baux, les relations avec les propriétaires et les sous-locations.

Tél. : 343-6533

LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES, qui incluent le BUREAU DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS et la DIRECTION, sont situés au Pavillon J.A. De Sève, 2332, boul. Édouard-Montpetit.



Il y a eu un large consensus parmi les spécialistes de l'enseignement à distance : cette formule se heurte au conservatisme et aux préjugés des universités traditionnelles.

Dix ans de néo-libéralisme Ci-gît la justice sociale!

Dix ans de politiques néo-conservatrices et néo-libérales «à tout crin» ont littéralement assommé les gagne-petit et la classe moyenne. Triste bilan : une augmentation fulgurante des taxes et des impôts ainsi que des assauts répétés contre les programmes sociaux et l'«établissement à demeure d'un chômage élevé» avec tout son cortège de fléaux : la pauvreté, la délinquance et le désœuvrement, bref la perte de potentiel humain. La justice sociale serait-elle morte au Canada et au Québec?

Gilles Trudeau

Entre 1984 et 1991, selon Dennis Guest¹, l'impôt sur le revenu des petits salariés comptant deux enfants a augmenté de 369,7 % et celui de la classe moyenne, de 17,4 %. Dans la même période, un couple à revenus élevés, comptant lui aussi deux enfants, a bénéficié d'une réduction d'impôt de 6 % (voir tableau 1). Selon l'auteur, une stratégie de plein emploi, conjuguée à un système d'imposition équitable pour toutes les couches socio-économiques, aurait évité que le Canada se retrouve avec un déficit aussi important. Qui plus est, ces données ne tiennent pas compte des deux taxes à la consommation imposées ces dernières années, la TPS fédérale et la TVQ québécoise.

À DROITE TOUTE!

Dans les faits, le gouvernement conservateur a endossé pleinement les idées prônées par la droite américaine. Or, selon l'économiste John Kenneth Galbraith², les États-Unis, qui étaient un des principaux créanciers mondiaux au début des années quatre-vingt, sont devenus

aujourd'hui l'un des plus grands débiteurs parce qu'ils ont accordé trop d'allègements fiscaux aux gens riches. Heureusement, l'arrivée d'un président démocrate a fait tourner le vent en faveur de la classe moyenne. Dorénavant, les contribuables très nantis paieront leur part, malgré l'ire que cela a soulevée dans leurs rangs.

POLITIQUES MONÉTARISTES OU PLEIN EMPLOI

Dans tous les pays (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne) où ont été mises de l'avant des politiques néo-conservatrices visant à contrer l'inflation plutôt que le chômage, ce dernier est demeuré élevé alors que les pays qui ont opté pour une politique de plein emploi (Autriche, Suède, Norvège) s'en sont beaucoup mieux tirés. Le taux de chômage de ces trois derniers pays était respectivement de 3,1 %, 1,9 % et 2,7 % en 1986. Même la puissante Allemagne s'est révélée un colosse aux pieds d'argile depuis l'arrivée du conservateur Kohl, et le chômage y a monté en flèche.

Quant au Québec, a-t-il vraiment bénéficié de la croissance canadienne qui a suivi la première crise économique du début des années quatre-vingt? En ce qui concerne la baisse du chômage, certainement pas! De plus, la province a subi une baisse draconienne des transferts de paiements en santé et en enseignement postsecondaire alors même que le produit intérieur brut canadien était en hausse. Enfin, le Québec a fait les frais de la politique de la Banque centrale du Canada, qui, pour empêcher la surchauffe de l'économie de l'Ontario, a maintenu des taux d'intérêt élevés. Cette politique a réduit la capacité d'emprunt des petites et moyennes entreprises, le moteur et la base de l'économie québécoise. Les néo-conservateurs croient que, en laissant agir sans contrainte les forces du marché, on augmente la richesse et on réduit par le fait même le chômage. Vraiment?

HAUSSE DES PROFITS... ET DU CHÔMAGE

Pendant que les grands groupes ont augmenté leurs profits, le chômage a suivi une nette tendance à la hausse. Par exemple, les cinq

grandes banques à charte ont réalisé des profits évalués à huit milliards et demi de dollars de 1981 à 1985; dans la même période, elles ont supprimé 11 119 emplois. Depuis 1984, comme le fait remarquer Guest, ce sont surtout des emplois «non standard» à durée déterminée qui ont été créés; pour employer une expression à la mode, des *Mac Jobs*. En dollars constants, le salaire minimum a même diminué (voir tableau 2). On s'étonne, après cela, des phénomènes de hooliganisme au Forum de Montréal!

La vérité, c'est que les politiques des dernières années sont en voie de consacrer la tiers-mondisation de la société québécoise. D'une société où la majorité de la population jouit de revenus moyens, nous passons peu à peu à une société où des très bien nantis côtoient des très pauvres; au centre, la classe moyenne rétrécit comme peau de chagrin, mais elle continue à tout payer. D'après Guest, le gouvernement Mulroney est responsable de la baisse du niveau de vie des ménages à faible et à moyen revenus parce qu'il a confié à l'entreprise privée la responsabilité de la croissance économique et de la création d'emplois,

une politique dans la plus pure tradition néo-conservatrice, du néo-darwinisme à l'état pur!

SANTÉ : DES CHIFFRES QUI PARLENT D'EUX-MÊMES

Le plus troublant dans tout cela, c'est qu'on impute le déficit budgétaire aux programmes sociaux et, en particulier, aux dépenses de santé. Or, notre système de santé coûterait 20 % moins cher que le système américain parce qu'il est exempt des contraintes du profit. Aux États-Unis, il n'est pas rare que des médecins commandent des examens supplémentaires dans des cliniques dont ils sont en partie propriétaires. De plus, le système américain est un des plus bureaucratisés au monde. Les données tirées de *Financement des services de santé : défis pour les années 1990*³ indiquent que, en 1985, chaque citoyen américain devait dépenser 95 \$ en frais d'administration alors que, au Canada, cette dépense ne s'élevait qu'à 21 \$. Au Québec, la médecine est encore un art et une science; aux États-Unis, c'est hélas un business soumis aux lois du marché, qui rejette toute une catégorie d'inassurés, d'inassurables et de laissés-pour-compte. Chez nos voisins du Sud, il y a aussi ce que Frédérick Lesemann, dans *La politique sociale américaine*⁴, appelle les *working poors*. Ce sont des gens qui gagnent trop pour bénéficier du programme gouvernemental d'aide médicale de dernier recours — le medicaid — mais pas assez pour se payer une assurance privée. On estime ainsi qu'environ 25 % des Américains n'auraient pas de couverture médicale suffisante.

Dans l'ensemble, quoiqu'il ne soit pas parfait, notre système médical nous a bien servis jusqu'à maintenant. Les études comparatives de longévité, de morts périnatales ainsi que l'état général de santé des citoyens le prouvent abondamment. Par contre, la santé dentaire des Québécois serait directement proportionnelle à leur revenu, et un nombre encore trop important de Québécois ne possèdent pas d'assurance couvrant les traitements dentaires. La désassurance récente des examens de la vue pourrait bien entraîner une détérioration de la santé visuelle des Québécois d'ici quelques années. Quant à la récente loi sur les brevets pharmaceutiques, elle pourrait, toujours selon Guest, faire augmenter les coûts de santé de 850 millions de dollars par année au Canada d'ici la fin de la décennie. Rappelons que cette loi, qui donne une exclusivité de 20 ans sur les droits de production des médicaments, devait en principe entraîner une baisse du prix des médicaments. Or, cette baisse se fait toujours attendre, surtout pour les nouvelles molécules.

CONTRE LES ENFANTS ET LES AÎNÉS?

Avant la réforme récente des allocations familiales, le système fédéral comportait un fatras de crédits, d'allocations et de déductions. Ce système était si complexe que, sur 2,4 millions de contribuables qui ont fait une demande de crédits d'impôt en 1985, seulement 1,4 million ont effectivement touché leur dû. Trop compliqués, les formulaires étaient inintelligibles pour ceux et celles qui avaient le plus besoin de ces versements, avec le résultat que beaucoup de ces gens, dépités, ont tout simplement renoncé à réclamer quoi que ce soit.

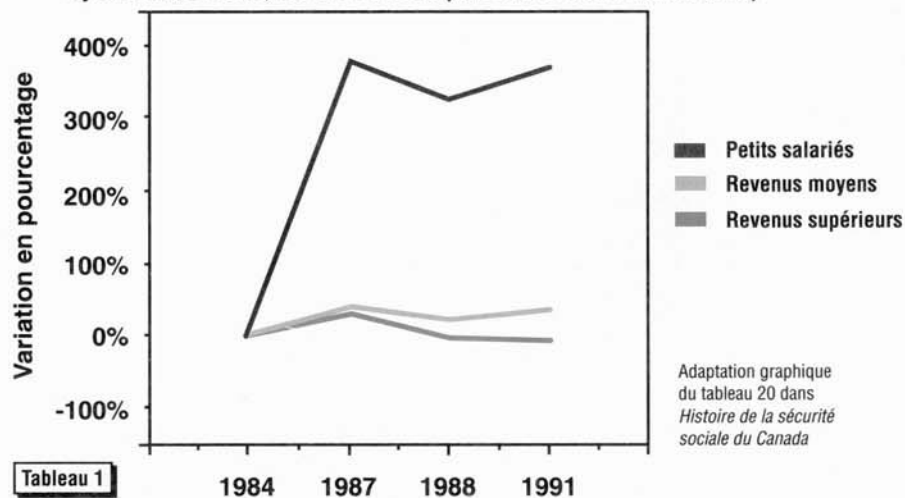
En plus de cette première entorse à l'universalité des programmes sociaux, le gouvernement conservateur a voulu s'attaquer à un autre programme intouchable : les pensions de retraite. Plusieurs se souviennent sans doute de l'intervention — fort remarquée par la presse — de l'intrépide Solange Denis, une retraitée de la région d'Ottawa qui affirma avec véhémence : «Tu toucheras pas à mon chèque, mon p'tit

Brian!» N'eût été son initiative, les pensions de retraite auraient cessé d'être pleinement indexées à partir de janvier 1986. Devant le tollé, il n'a pas fallu longtemps pour que les conservateurs se ravisent. Ils ont ainsi fait la preuve du «très grand courage politique» dont eux seuls ont la recette.

LA FIN DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX?

Bien que le Québec paie plus de 27 milliards de dollars par année au gouvernement central, ce dernier se désengage nettement de ses responsabilités envers les provinces, un mouvement qui s'est d'ailleurs amorcé à l'époque des libéraux et qui n'a fait que s'accélérer sous le règne des conservateurs. En 1986, ceux-ci ont en effet modifié la loi sur les transferts fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que les contributions fédérales relatives à l'enseignement supérieur et à la santé. De plus, depuis 1990, Ottawa ne verse plus rien à la caisse de l'assurance-chômage. Il conserve cependant des pouvoirs «symboliques» dans les

Impôts sur le revenu (fédéral et provincial) payés par un couple de travailleurs ayant deux enfants, de 1984 à 1991 (en dollars constants de 1989)



domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation supérieure bien que, sur le plan constitutionnel, ces deux derniers champs relèvent de la compétence exclusive des provinces. Selon les prévisions de Guest, tous les transferts fédéraux devraient cesser vers 2008. Quant au Québec, cela se produirait plus tôt étant donné que le mode de transfert est constitué de paiements en espèces et de transferts fiscaux.

RAPATRIER LES POUVOIRS SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Il existe un large consensus au Québec quant à la nécessité de rapatrier tous les pouvoirs en matière de main-d'œuvre et d'emploi. On peut se demander ce que le gouvernement fédéral peut faire dans le domaine de l'emploi. Le Québec est pourtant bien mieux placé pour décider de ses besoins particuliers en matière d'emploi et il doit posséder tous les instruments législatifs et financiers pour réaliser ses propres politiques. À l'heure actuelle, le monde du travail est littéralement écartelé entre deux juri-

dictions avec les résultats que l'on connaît. Cette duplication ne fait qu'enrayer le fonctionnement d'une machine déjà lourde et inefficace. Comment peut-on décider à partir des officines feutrées d'Ottawa de ce qui est bon pour l'économie des provinces, du Québec et de ses régions? À en juger par l'état de certains secteurs de l'économie montréalaise — pensons à l'Est de Montréal, où des millions de dollars fédéraux ont été engouffrés sans résultats tangibles —, on peut se le demander. Et que dire de ce qui s'est passé dans une province comme Terre-Neuve, où l'une des rares ressources, le poisson, a été épuisée par des politiques de laisser-aller économique et de non-protection des eaux territoriales? On pourrait également parler de l'économie ontarienne, frappée de plein fouet par les politiques d'ouverture des marchés parce que plus dépendante que l'économie québécoise des investissements américains. Dans la province centrale, la fuite des entreprises vers les États-Unis ne s'est pas fait attendre à la suite de

l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange.

ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DITES-VOUS?

Où sont donc les fameux programmes d'adaptation de la main-d'œuvre? Même la création de super ministères, aux mains des mêmes dinosaures politiques, ne changera rien. Nous ne sommes plus au jurassique non plus que dans la révolution industrielle de l'Angleterre du XIX^e siècle. Pourtant, à voir les itinérants, les soupes populaires et le pullulement des emplois précaires, on se demande s'il ne manque plus que la fumée et le bruit strident des machines à vapeur. On se croirait en plein roman de Dickens.

3. Sylvie Rheault, *Financement des services de santé : défis pour les années 1990*, Gaétan Morin éditeur, Boucherville, 1990, 180 p.

4. Frédérick Lesemann, *La politique sociale américaine*, Éditions Saint-Martin, 1988, 192 p.

Autres ouvrages consultés mais non cités :

Bellemare, Diane et Sylvie Poulin. *Le défi du plein emploi*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1986, 530 p.

Jalbert, Lizette et Laurent Lepage. *Néo-conservatisme et restructuration de l'État*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1986, 270 p.

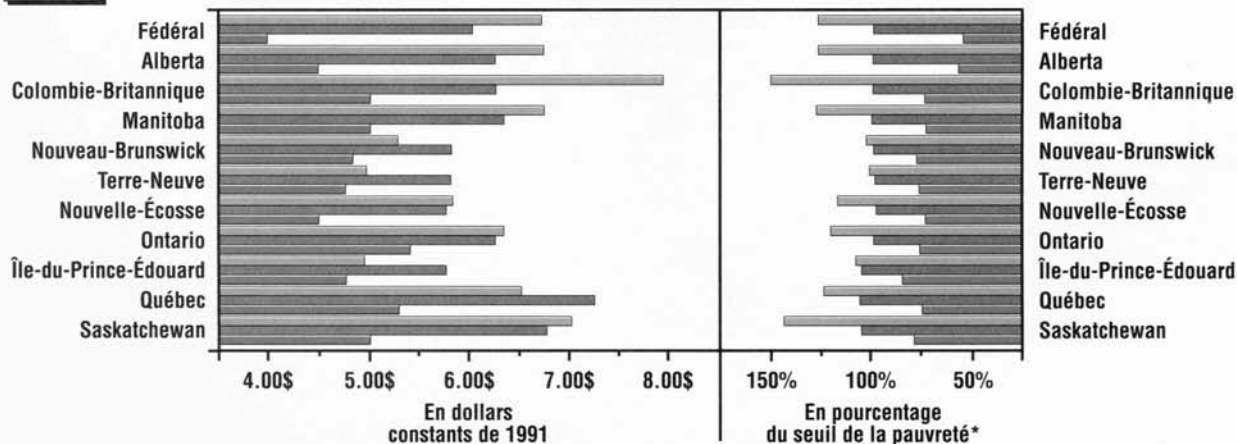
1. Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Les Éditions boréales, Montréal, 1993, 478 p.

2. John Kenneth Galbraith, *La république des satisfaits : la culture du contentement aux États-Unis*, Éditions du seuil, Paris, 1993, 168 p.

Tableau 2

Salaires minimum par compétence

1973 1979 1991



*Pour une personne vivant dans la plus grande zone urbaine d'une province et travaillant 40 heures par semaine, 52 semaines par an.

Source: Groupe d'action contre la pauvreté des enfants et Social Planning Council of Metropolitan Toronto, *Unequal Returns: The Legacy of Child Poverty in Canada*, 1991, p. 35.

Tiré de *Histoire de la sécurité sociale au Canada*

Les femmes sont-elles en sécurité sur le campus de l'Université de Montréal?

«L'Université de Montréal, c'est comme une ville de 50 000 habitants, qui vont et viennent. Un peu comme Trois-Rivières, excepté qu'ici tout le monde est actif», se plaît à dire M. Michel Charbonneau, directeur de la sécurité sur le campus. Une ville donc, où, à l'instar des autres, il se produit des vols, des accidents, des pannes, des incendies, des dégâts d'eau et même des agressions. Devriez-vous vous y sentir en sécurité? Si vous êtes une femme et que vous suivez des cours du soir, la réponse pourrait malheureusement être négative.

Louise Casavant

La sécurité à l'Université comporte quatre volets : la sûreté, le gardiennage, la prévention des incendies et la serrurerie. En fonction 24 heures par jour, la sûreté constitue le pivot de l'organisation, et c'est là que sont traités tous les appels à l'aide provenant de l'intérieur. «Le campus est grand, explique M. Charbonneau. Une ambulance dépêchée à l'Université de Montréal peut tourner longtemps en rond. Nous donnons comme directive aux ambulanciers de se rendre à la

porte d'entrée principale, où nous les attendons pour les guider.»

Les policiers affectés à la sûreté assurent un service de base; ce ne sont pas des enquêteurs. À cheval entre les postes de police 31 et 32, avec lesquels elle entretient d'excellentes relations, l'U. de M. préfère leur laisser le travail d'enquête. Ses propres policiers ne sont d'ailleurs pas armés. «Sur les campus américains, de dire M. Charbonneau, les policiers sont tous armés. Mes hommes

ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. Ça n'arrangerait rien. Si les policiers de l'École Polytechnique avaient été armés lors du passage de Marc Lépine, c'est 45 morts qu'on aurait eus, pas 14.» Cela dit, des voitures de police circulent constamment sur le campus tandis que des gardiens d'immeubles effectuent des rondes le soir, la nuit et la fin de semaine.

Pour ce qui est de la protection contre les incendies, plus de 2 500 extincteurs portatifs doivent être vérifiés

annuellement, et un exercice d'évacuation doit se tenir une fois l'an. Il ne faut pas oublier que l'évacuation des immeubles de l'Université en cas d'incendie représente toujours un risque sérieux, d'autant plus qu'une grande quantité de produits dangereux, inflammables et toxiques sont emmagasinés dans les nombreux laboratoires ou ateliers. Ajoutons que plus de 1 000 étudiant-e-s résident sur le campus à longueur d'année — «Il n'y a pas un hôtel qui loge autant de personnes à Montréal», fait remarquer M. Charbonneau — et que, selon le guide type de l'Université de Montréal en matière d'évacuation des immeubles en cas d'urgence, «la majorité des employés de l'Université sont logés dans des édifices publics, dont un bon nombre de bâtiments en hauteur. De plus, nos pavillons sont fréquentés par une foule d'étudiants qui sont plus ou moins familiarisés avec les nombreux corridors qui mènent aux issues.»

Finalement, avec plus de 24 000 portes, l'Université de Montréal requiert les services de cinq ou six serruriers à temps plein qui s'occupent de l'entretien préventif et de la perte de clés.

Pourtant, ce système impressionnant comporte une faille majeure : il ne tient pas compte du sentiment de sécurité — ou d'insécurité — ressenti par ceux et celles qui fréquentent le campus.

DES CHIFFRES QUI NE DISENT PAS TOUT

Au cours d'une entrevue accordée à *Cité éducative* en juillet 1992, M. Charbonneau affirmait qu'il n'avait jamais eu vent d'une quelconque agression sexuelle sur le campus depuis son entrée en fonction comme directeur de la sécurité, en 1987. Cela semblait justifier que rien de particulier ne fut fait pour prévenir ce genre de délit ou pour connaître les états d'âme des femmes qui fréquentent le campus. Les statistiques des menaces et agressions compilées, qu'il s'agisse de voies de fait, d'actes indécents, d'agressions physiques ou d'exhibitionnisme — il y en a eu 45 en 1990, 56 en 1991 et 51 en 1992 — sont interprétées comme si tous les incidents étaient rapportés. Quant au peu de plaintes reçues, il est considéré comme la preuve qu'il n'y a pas de problème de sécurité sur le campus.

Pourtant, selon le Centre contre les agressions sexuelles de l'Université McGill, une femme serait victime d'une agression sexuelle toutes les sept minutes en Amérique du Nord; sur les campus, une étudiante sur sept a déjà été violée par une personne qu'elle connaissait. Plus précisément, 80 % des agressions, viols et tentatives de viol commis sur les campus le seraient par quelqu'un que la victime connaît, un

ami, un coéquipier de travail, etc. Or, c'est un des actes criminels les moins souvent rapportés en raison des préjugés dont il est l'objet. «Les femmes qui sont agressées par un "ami" sont peu disposées à signaler l'agression de peur qu'on ne les croie pas ou parce qu'elles pensent en être responsables», soutient le Comité d'action de la violence publique faite aux femmes et aux enfants de la Communauté urbaine de Toronto (METRAC). Il enchaîne crûment : «Si vous ne savez pas que des agressions sexuelles se sont produites dans votre campus, ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas eu. C'est parce que personne ne les a signalées.»

Les répercussions dans la vie de tous les jours sont énormes. Ainsi, le METRAC affirme que «la crainte d'être sexuellement agressée a empêché les femmes de participer pleinement à la vie publique et communautaire. Les femmes ont souvent peur de sortir le soir.» Cette perception est confirmée par Statistique Canada, qui affirme que 56 % des Canadiennes vivant en milieu urbain ont peur de se promener seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, tandis que seulement 18 % des hommes interrogés ne se sentent pas en sécurité dans les mêmes circonstances.

VOIR UN PEU PLUS LOIN

Les questionnaires portant sur la sécurité sont encore le meilleur moyen de mesurer l'ampleur des problèmes de sécurité rencontrés par les femmes sur les campus.

À l'Université de Montréal, même si le sujet n'a pas soulevé beaucoup d'intérêt jusqu'à maintenant, l'analyse d'un sondage réalisé pour le compte du Bureau de coordination du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes montre que 43 % de l'ensemble des répondants et 54 % des femmes considèrent que l'aménagement du campus est propice aux agressions.

L'Université de York, en Ontario, qui n'est ni très éloignée ni fondamentalement différente de l'U. de M., s'est pour sa part donné la peine de distribuer à plus de 1 750 membres de sa communauté un questionnaire portant sur la sécurité. Les résultats, publiés en septembre 1991, ont clairement montré que de nombreuses répondantes craignaient de se trouver seules dans certains endroits tels les ascenseurs, les tunnels et les arrêts d'autobus. Au total, 36,36 % des femmes et 6,11 % des hommes évitent de plus les parcs de stationnement de l'Université, qu'ils considèrent comme trop sombres et trop isolés.

Il y a plus troublant encore. Même si le service de sécurité de l'Université de York offre un service d'escorte, l'étude révèle que 70 % des femmes évitent purement et simplement de se trouver sur le campus le soir et cela, pour des raisons de sécurité. Seulement 6 % des hommes ont déclaré faire de même. De là à prétendre que l'accès à l'éducation et à certains emplois liés à l'enseignement en soirée est restreint pour les femmes, il n'y a qu'un pas, que les

responsables de l'étude n'ont pas hésité à franchir. Ainsi peut-on lire dans leur rapport : «This is a clear impairment of their rights and privileges as members of the York community and as employees of the University.»

Il est donc difficile de croire que la vie est toujours rose sur un campus comme celui de l'Université de Montréal, qui s'étale sur trois kilomètres dans le voisinage de la montagne et du quartier Côte-des-Neiges, et qui est parsemé de boisés et de parcs de stationnement souterrains. Peut-on expliquer par l'ignorance le peu d'intérêt des responsables pour les problèmes de sécurité des femmes sur les campus? Le METRAC et le Conseil des universités de l'Ontario donnent l'explication suivante : «À l'heure actuelle, les ressources sont maigres dans les universités et les collèges. Les soucis que pose la sécurité des femmes n'ont donc pas fait l'objet, en général, de beaucoup d'attention.» Un autre facteur serait aussi en cause, toujours selon la même source : «Encore aujourd'hui, les architectes, urbanistes et policiers sont en général des hommes qui ont été formés pour voir les choses selon une optique masculine. Ils n'en sont pas conscients, mais souvent ils ne comprennent pas ce que cela veut dire d'être une femme seule, la nuit, qui attend l'autobus, se rend à sa voiture dans un stationnement sombre et isolé, ou rentre chez elle de la bibliothèque le long d'un chemin sans éclairage.»

Il semble donc que les choses ne s'amélioreront pas tant que les femmes

n'exprimeront pas plus clairement ce qu'elles vivent et ce qu'elles ressentent. Certaines, heureusement, ont commencé à le faire.

DU PROGRÈS

Grâce à des étudiantes qui ont exprimé leurs appréhensions, deux améliorations sensibles ont été apportées à la sécurité sur le campus de l'Université de Montréal en 1992-1993.

En premier lieu, à la suite d'une plainte qui s'est transformée en pétition, des améliorations ont été apportées à l'éclairage dans les parcs de stationnement du pavillon Marie-Victorin. Plusieurs étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) avaient en effet fait part à l'AGEEFEP de la malaise qu'elles ressentaient lorsqu'elles devaient regagner leur automobile dans les parcs de stationnement donnant sur la rue Claude-Champagne et sur les avenues Mont-Royal et Vincent-d'Indy.

Dans un deuxième temps, à la demande d'une nouvelle étudiante de l'U. de M., des bénévoles ont créé un service d'accompagnement, qui est cependant réservé aux résidentes du campus. Le service est disponible de 18 h 30 à 23 h 30, du lundi au samedi.

Il reste qu'un problème de sécurité détecté mais non porté à l'attention des personnes en charge de la sécurité a peu de chances d'être résolu. Il incombe donc à chacun et à chacune d'exprimer ses craintes et ses observations si nous voulons un campus plus sécuritaire. Cela est particulièrement vrai pour les étudiantes de la FEP puisque

c'est le soir que la sécurité prend toute son importance. Par exemple, des cours peuvent être regroupés pour éviter de marcher dans des rues désertes pour se rendre au métro le plus près. Il y aurait aussi lieu de réclamer qu'un service d'escorte soit offert à tous les étudiant-e-s de soir. Une chose est sûre : rien ne sera offert si la demande n'existe pas.

À ceux et celles qui pensent encore qu'il est exagéré de se préoccuper autant de la sécurité sur le campus, rappelons que les événements de Polytechnique, l'affaire Fabrikant et le meurtre de Chantal Brochu ne sont pas des produits de l'imagination.

Ce qui se fait ailleurs

À l'Université McGill, l'escorte préventive Walk-Safe, qui est constituée de plus de 300 étudiant-e-s bénévoles, accompagne dans leurs déplacements tous ceux et celles qui en font la demande, qu'il s'agisse d'un étudiant-e, d'un professeur-e ou même d'un résident-e du quartier.

À l'UQAM, malgré les rues bien éclairées et passantes, le service

d'escorte préventive est assuré par des agent-e-s de sécurité depuis 1984. Il s'adresse à tous ceux et celles qui fréquentent le campus pour une raison ou pour une autre.

Enfin, à Concordia, des étudiant-e-s rémunérés assurent la sécurité des étudiant-e-s en communication qui ont à travailler tard le soir. Le service pourrait éventuellement être offert à tous les étudiant-e-s.

L'empreinte du sac



**90 ateliers : Vidéo • Musique • Photo • Arts plastiques
Théâtre • Danse • Développement personnel
Mieux vivre • Français • Communication • Cinéma**

**Des voyages culturels à Québec
et New York en octobre**


**Des concerts, des expositions, du théâtre,
le Ciné-Campus
Programmation hebdomadaire : 343-7682**

INSCRIPTIONS

Automne : du 20 au 24 septembre 1993, de 9 h 30 à 20 h
Hiver : du 17 au 21 janvier 1994, de 9 h 30 à 20 h

En personne au 2332, boul. Édouard-Montpetit
2^e étage, bureau C-2524

Par téléphone au 343-6524 (sauf pour les tarifs spéciaux)
Cartes de crédit et de débit acceptées.

 Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

 Service des activités
Culturales

**Demandez notre
programme
343-6524**

L'endométriose : un dérèglement du système génital féminin

Maladie du système génital féminin, l'endométriose se manifeste différemment selon les antécédents et le métabolisme des personnes. Qu'il provoque ou non des symptômes chez la femme, il a surtout pour effet de perturber grandement son fragile appareil de reproduction.

Marie-Josée Boucher

« Je sentais mon ovaire droit enfler comme un pamplemousse; la douleur était si lancinante que j'avais de la difficulté à marcher. Je n'étais pas capable de m'asseoir. » Darlene a 36 ans. Elle souffre d'endométriose depuis deux ans. Du plus loin qu'elle se souvienne, ses menstruations ont toujours été douloureuses et abondantes.

QU'EST-CE QUE L'ENDOMÉTRIOSE?

Le système reproducteur féminin est formé principalement de l'utérus et des trompes de Fallope. C'est le tissu tapissant l'utérus qu'on appelle endomètre.

Chaque mois, dès que l'hypophyse déclenche le processus d'ovulation, l'endomètre s'épaissit. Il devient ainsi une sorte de nid en prévision d'une grossesse éventuelle. Si l'ovule n'est pas fécondé, l'endomètre se décompose et entraîne le saignement menstruel.

Pour des raisons encore inexplicables, il arrive cependant que des tissus endométriaux se trouvent ailleurs que dans l'utérus. Au moment de l'ovulation, ces tissus obéissent alors au même processus : ils s'épaississent, se détériorent et provoquent des saignements. C'est ce dérèglement que l'on appelle endométriose.

L'endométriose existe sans doute depuis la nuit des temps, mais la médecine ne s'est penchée sur le problème que depuis une cinquantaine d'années. Le docteur Daniel Landry est un spécialiste reconnu dans le domaine. Il est obstétricien-gynécologue, chargé d'enseignement à l'Université de Montréal et chef du service de gynécologie générale à l'hôpital Notre-Dame. Selon lui, l'endométriose touche 10 % des femmes pendant leur période féconde, soit de 15 à 50 ans.

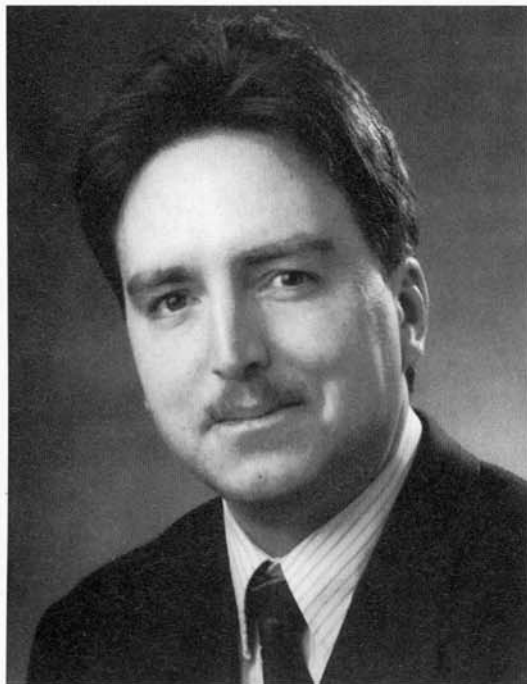
France a 28 ans. C'est à l'aube de la vingtaine qu'on décèle chez elle un problème d'endométriose. « On

m'a suggéré l'hystérectomie [ablation de l'utérus], mais j'étais trop jeune et je ne voulais rien entendre», dit-elle. Pourtant, ses menstruations n'ont jamais duré plus de quatre jours. Dans son cas, les tissus endométriaux se situaient autour des ovaires. Chez Darlene, c'est plutôt dans le cul-de-sac de Douglas, soit derrière l'utérus, que les tissus s'étaient nichés.

Comme notre diagramme en fait foi, les tissus peuvent s'accrocher au système génital lui-même (trompe de Fallope, ovaire, utérus) ou aux organes voisins (intestin, vessie). Cette anomalie provoque certains symptômes tels des saignements abondants, des douleurs en période menstruelle et pendant les rapports sexuels.

Le principal problème qui peut en résulter, c'est cependant l'infertilité. Aux dires du docteur Landry, les femmes ne savent pas la plupart du temps qu'elles souffrent d'endométriose. Plus étonnant encore, une femme peut ne pas avoir de symptômes et souffrir d'endométriose à un stade avancé tandis qu'une autre peut avoir beaucoup de symptômes alors que sa maladie est bénigne. C'est souvent lorsqu'elles éprouvent des problèmes à enfanter qu'on découvre que les femmes souffrent d'endométriose. Le docteur Landry précise que l'infertilité peut toucher jusqu'à 30 % des patientes aux prises avec cette affection. Dans des cas aigus, où l'endométriose est trop prononcée, la patiente est encouragée à recourir à la fécondation in vitro.

Toutefois, malgré l'endométriose, France a pu mettre au monde deux



Le docteur Daniel Landry

garçons sans problème, même à l'accouchement. Elle était à ce point féconde que le deuxième enfant est né malgré un stérilet qui avait été mal inséré! Darlene, elle, souhaiterait bien avoir des enfants... mais elle n'a pas de conjoint pour l'instant.

L'ORIGINE DE LA MALADIE

Si elle réussit à bien circonscrire et traiter la maladie, la médecine n'a pas encore trouvé les causes véritables de l'endométriose. Quatre théories ont présentement cours. La première veut que, chez certaines femmes, le liquide menstruel remonte vers les trompes plutôt que de s'écouler vers le vagin. La seconde soutient que certaines cellules situées dans l'abdomen auraient une fonction binaire. Autrement dit, elles se transformeraient en cellules endométriales.

Enfin, les deux dernières théories estiment que ces cellules se propageraient par voie lymphatique ou sanguine.

La maladie est héréditaire dans de plus en plus de cas. Des études démontrent qu'une parente au premier degré d'une femme souffrant d'endométriose aurait de trois à dix fois plus de chances de contracter la maladie. Darlene n'a jamais entendu parler de problèmes dans sa famille, alors que la mère de France a subi une hystérectomie à l'âge de 32 ans.

LES TRAITEMENTS

Quoi qu'il en soit, il existe heureusement plusieurs traitements pour soulager l'endométriose. Chaque cas est traité de façon particulière, suivant l'âge et les choix de la patiente.

S'il s'agit d'une adolescente, le médecin prescrira la plupart du temps des contraceptifs oraux ou des anti-inflammatoires. Si la femme peut procréer et qu'elle souhaite avoir un

enfant, la grossesse constitue un excellent moyen naturel, car elle interrompt le cycle menstruel pendant neuf mois et met alors les ovaires au repos.

sont eux qui saignent chaque mois. Il y a aussi les adhérences, c'est-à-dire les tissus qui se sont cicatrisés en réaction à une inflammation antérieure.

Ces deux types de lésions doivent être prises en considération si l'on veut résorber la maladie.

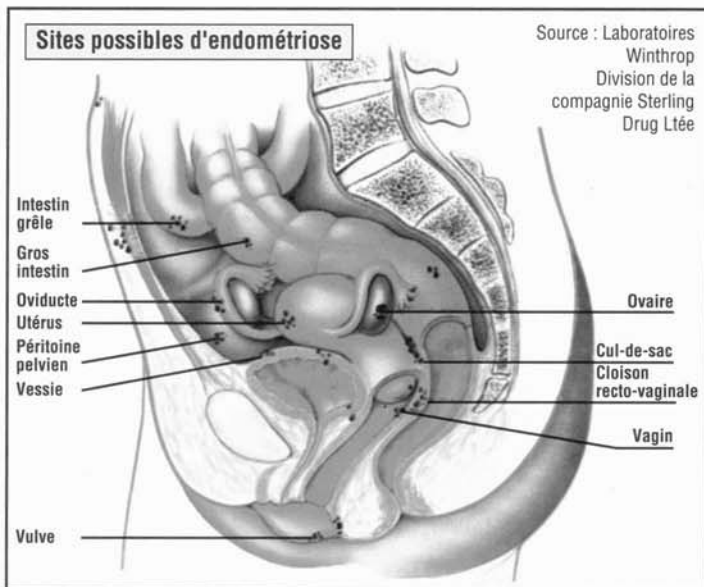
«Le risque de rechute est de 20 %, tous stades confondus», estime le gynécologue. France et Darlene ont toutes deux subi une laparoscopie. Ainsi, on a pu mieux évaluer le degré de leur endométriose par l'étendue des tissus extra-utérins.

L'hystérectomie constitue le dernier recours lorsque la femme approche de la période

de ménopause et qu'elle ne désire plus d'enfants. Le processus d'ovulation se trouve ainsi définitivement arrêté. Toutefois, la patiente doit par la suite se conformer à un traitement hormonal permanent.

Même si les causes de l'endométriose ne sont pas encore totalement connues, la médecine progresse toujours en ce domaine. La question a été au cœur de deux congrès mondiaux tenus en Belgique en juin 1992 et en Louisiane en novembre dernier. Plusieurs pistes de solution ont été mises de l'avant. «Malheureusement, il n'existe pas vraiment de moyens pour les femmes de prévenir l'endométriose. Toutefois, les recherches se poursuivent pour en freiner l'étendue», précise le docteur Landry.

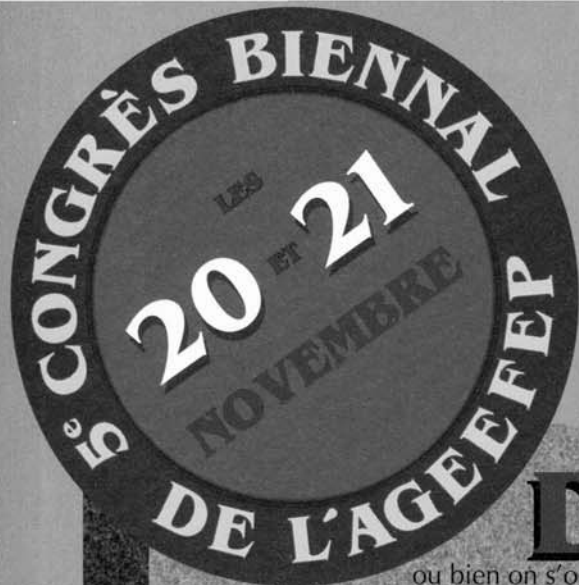
Deux groupes de soutien, l'un aux États-Unis et l'autre au Canada, ont vu le jour en 1980. Ils ont aidé beaucoup de femmes à mieux connaître la maladie et son traitement. Un service téléphonique (1 800 426-2END) accepte actuellement les demandes d'information des Canadiennes. L'idée d'une section québécoise de l'Association canadienne de l'endométriose serait sûrement à considérer, si elle n'est pas déjà dans l'air.



Dans le cas d'une patiente qui ne veut pas ou n'est pas en mesure d'enfanter, on lui prescrit, après examen approfondi, des progestatifs tels que le Danazol ou des agonistes (Gn-RH) qui empêchent l'hypophyse de déclencher l'ovulation.

Ces deux traitements doivent toutefois être suivis de près à cause de leurs effets secondaires importants. Les agonistes peuvent provoquer l'ostéoporose, c'est-à-dire la décalcification des os, s'ils sont prescrits plus de six mois. Quant au Danazol, il entraîne un gain de poids et de l'acné; il rend aussi la voix plus grave. Il est à noter que ce dernier inconvénient est irréversible, même après l'arrêt de la médication.

Souvent, une chirurgie dite «conservatrice» est rendue nécessaire, qu'elle soit combinée ou non à la médication. La laparoscopie permet d'aller explorer l'intérieur du corps. Elle n'a pas les effets d'une chirurgie classique même si la patiente doit être anesthésiée. On introduit un tube optique par le nombril, par lequel on examine tous les organes. La laparoscopie est tellement perfectionnée qu'elle permet aussi de brûler les tissus endométriaux anormaux. Le docteur Landry parle de deux types de tissus. Les premiers sont dits actifs; ce



Pour une vraie Fac

Dans la vie, il n'y a que deux choix : ou bien on s'occupe soi-même de ses affaires, ou alors on laisse les autres décider à sa place. Cet automne, un délégué-e de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) se présentera dans votre classe pour vous inviter à élire votre représentant-e au 5^e congrès biennal de l'Association. Ce congrès aura lieu les 20 et 21 novembre 1993, au pavillon Jean-Brillant, sous le thème **Pour une vraie Faculté de l'éducation permanente**. En plus de participer au congrès, le délégué-e de classe représente ses condisciples auprès de l'AGEEFEP. Il est aussi éligible à tous les postes électifs de l'Association.

Élire son représentant-e de classe, c'est choisir de s'occuper soi-même de ses affaires, c'est participer à la vie démocratique de son association étudiante et c'est défendre le droit des adultes à l'éducation permanente!

LE CONGRÈS EST SOUVERAIN!

Pourquoi vous faut-il être présent au congrès? Parce que c'est l'instance souveraine de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, priorités et politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeant-e-s de l'Association.

PRENEZ LE POUVOIR, ÉLISEZ VOTRE REPRÉSENTANT-E DE CLASSE!

Note : Le congrès se tient pendant deux jours, dans la fin de semaine du 20 et du 21 novembre 1993. Les repas du midi sont payés par l'Association ainsi qu'un goûter le samedi soir. Sur réservation (842-3678), il est également possible d'obtenir un service gratuit de garderie. Enfin, les membres qui désirent travailler à l'organisation du congrès sont les bienvenus.

1. COMITÉ DE SYNTHÈSE DES

Le comité de synthèse des propositions soumises au congrès. Le comité est formé 60 jours avant la tenue du congrès. Tout n'étudiant-e inscrit à la Faculté de l'éducation permanente doit soumettre ses propositions 60 jours avant le congrès. L'adresse suivante :

AGEEFEP
Secrétariat général
Comité de synthèse
C.P. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

2. COMITÉ D'AMENDEMENTS

Le comité d'amendements aux statuts et aux règlements de l'AGEEFEP qui seront soumis au Conseil de direction 90 jours avant la tenue du congrès. Le comité peut soumettre des propositions d'amendement au congrès. Les propositions doivent être déposées 90 jours avant le congrès.

AGEEFEP
Comité d'amendements
C.P. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

3. COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Le comité des mises en candidature est formé 90 jours avant le congrès. Le comité reçoit les candidatures et propose les candidats.

- Président-e
- Secrétaire général-e
- Vice-président-e au
- Vice-président-e au
- Vice-président-e au

Le comité s'assure que les candidat-e-s communiquent au congrès les noms de toutes les candidatures. Le comité des mises en candidature est nommé par le conseil de direction. Tout membre désirant occuper un poste doit déposer sa candidature par écrit en précisant le poste qu'il veut occuper, le code permanent de l'Association. Le tout doit être posté à l'adresse suivante :

AGEEFEP
Secrétariat général
Comité des mises en candidature
C.P. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tout membre peut également poser sa candidature pour les postes de directeurs et de directrices pendant les deux jours du congrès. Enfin, pendant les deux jours du congrès, les membres peuvent poser leur candidature pour les dix postes de directeurs et de directrices.

Culture de l'éducation permanente

Élisez votre représentant-e de classe

PROPOSITIONS

Voit et rédige les propositions qui seront par le Conseil de direction de l'AGEEFEP 45 mbre de l'Association, c'est-à-dire tout on permanente, peut soumettre des s propositions doivent être envoyées à

propositions

AUX STATUTS

pare les propositions d'amendements aux au congrès. Le comité est formé par le ue du congrès. Tout membre de l'Association ements ou d'ajouts aux statuts 60 jours avant nvoyées à l'adresse suivante :

s aux statuts

CANDIDATURE

rmé par le Conseil de direction 60 jours idatures aux cinq postes du comité exécutif :

affaires académiques

affaires étudiantes

services aux étudiants

nt disposés à accepter le poste et il

s les candidat-e-s. Le président-e du comité

il de direction.

u comité exécutif peut soumettre sa

qu'il convoite. Toute mise en candidature

a signature de cinq membres (proposeurs) de

resse suivante :

ndidature

ndidature directement sur le plancher du

congrès, le comité reçoit les candidatures

es du Conseil de direction de l'Association.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le samedi 20 novembre

- Inscription
- Ouverture
- Adoption des règles de procédure
- Rapport du comité des mises en candidature
- Amendements aux statuts
- Affaires académiques
 1. Le baccalauréat avec appellation
 2. La reconnaissance des acquis
 3. Pour une vraie Faculté de l'éducation permanente
- Affaires étudiantes
 1. État de la représentativité de l'AGEEFEP à la FEP et à l'U. de M.
 2. Nos affiliations nationales : FEUQ, FAEUQEP, ICEA
 3. Les frais de scolarité

Le dimanche 21 novembre

- Services aux étudiants
 1. Sondage : vers une réforme des SAE?
 2. Café-bar La Brunante
- Élection des représentant-e-s étudiants aux 24 conseils de programmes de la FEP
- Rapport des vérificateurs comptables pour les années 1991, 1992 et 1993
- Prévisions budgétaires pour 1993, 1994 et 1995
- Élection des membres du comité exécutif
- Élection des membres du conseil de direction
- Clôture.

Le bizutage, pièce maîtresse du folklore étudiant



*Le concours de bière, un classique des initiations étudiantes
(Photo : René Bouchard)*

Qu'ont en commun certaines facultés francophones et les fraternités des universités anglophones? Le hazing, l'initiation et le bizutage, des pratiques qui font toujours partie du folklore étudiant. Bon an mal an, des centaines d'étudiant-e-s doivent se prêter à plusieurs épreuves sportives, farces ou défis physiques pour faire partie de «la gang».

Claire Harvey

Selon M^{me} Virginie Tremblay, vice-présidente aux communications de la Confédération des associations des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, «l'initiation permet de développer le sentiment d'appartenance au groupe, l'esprit d'équipe, de visiter les locaux; elle préviendrait même le décrochage. En traduction, où cette pratique n'a pas lieu, les gens sont très individualistes, peu portés à s'engager dans les organisations étudiantes et ils connaissent mal le campus. Dans cette concentration, où l'on fouille constamment dans les dictionnaires, une étudiante n'était même pas parvenue à trouver la bibliothèque à la fin de la première session (sic).»

Pourtant, des abus, il y en a eu. En septembre 1992, au cours d'une initiation, un joyeux fêtard a mis le feu au pavillon Lemieux de l'Université Laval. Divers incidents survenus au cours de ces beuveries, comme des étudiantes ivres mortes, des lavabos arrachés et

autres actes de vandalisme, ont incité l'Université Laval à dépoussiérer le «Règlement sur la tenue d'activités sociales avec vente ou consommation d'alcool». Dorénavant, ce règlement limite la consommation d'alcool sur le campus à un «cinq à sept et à un party hebdomadaires par pavillon», explique M^{me} Hélène Cauffopé, coordonnatrice aux affaires étudiantes par intérim à l'Université Laval.

TOLÉRANCE QUASI ZÉRO

Cette mesure a reçu un accueil plutôt tiède de la part des 170 associations étudiantes de Laval. Et pour cause, elles voient leur principale source de revenus s'évaporer. En outre, depuis octobre 1992, l'Université les oblige à assurer la sécurité et l'ordre, à refuser de vendre de la bière aux étudiants éméchés, à disposer d'un service de taxi et à respecter les heures de fermeture.

Pour Virginie Tremblay, «l'Université fait de l'ingérence et elle

brime les jeunes, qui risquent d'aller boire à l'extérieur du campus, où il n'y a pas de service de raccompagnement. Des accidents pourront alors se produire. Par ailleurs, la moyenne d'âge des étudiants au baccalauréat est supérieure à 27 ans. Nous sommes suffisamment matures pour savoir ce que nous faisons.»

Faut voir! Le directeur du service de sécurité et de prévention, M. Paul Naud, a soumis un rapport accablant au conseil exécutif de l'Université Laval en septembre 1992. Il y mentionnait, entre autres, des ventes de bière totalisant quatre millions de dollars annuellement sur le campus. Les dommages imputés à la consommation de «broue» atteignaient facilement le demi-million de dollars. Les associations étudiantes dénoncent ce rapport, qui manquerait d'objectivité. Les accidents rapportés, eux, démontrent que certains dépassent les bornes.

Quoi qu'il en soit, la rentrée à Laval devrait s'effectuer cette année sans grand coup d'éclat, et les étudiants qui désirent s'envoyer en l'air devront composer avec le règlement actuel. «Le laps de temps consacré aux festivités est maintenant de une journée au lieu de cinq», dit Mme Cauffopé. Le terme «initiation» a aussi été biffé du vocabulaire universitaire lavallois. On parle maintenant de «rentrée».

LES DOUZE TRAVAUX D'HERCULE

Perpétuant une vieille tradition, les anciens accueilleront les nouveaux à l'Université de Montréal et leur imposeront quelques jeux farfelus. Avec la complicité des départements, les «bleus» se verront donner un faux cours propre à décourager le plus érudit d'entre eux. Ils seront ensuite confiés aux bons soins de «gentils organisateurs» et groupés en équipes de dix. Celles-ci seront en compétition les unes contre les autres après avoir été dûment barbouillées. Identification oblige! Les épreuves? «Lancement d'œufs, souque à la corde, course de tricycle, concours de limbo, etc.», dit Marc LaVerdière, coordonnateur à la vie étudiante à la FAE-CUM. Les douze travaux d'Hercule

pour grands enfants. Bref, on s'amuse ferme sur le campus!

Le bizutage est généralement bien arrosé. «Il y a quelques jeux de bière. S'il y a du *pushing*, personne n'est obligé de se soûler, signale le coordonnateur. C'est l'exagération individuelle qui devient dangereuse.» Tout le monde est libre, soit. Que conclure, toutefois, lorsqu'un étudiant se fait verser de la bière sur la tête pour avoir refusé de l'ingurgiter, comme cela s'est produit par le passé? Incitation ou intimidation?

Selon M. Raymond Carboneau, directeur des communications à l'Université de Montréal, la direction n'exerce aucun contrôle mais veille à ce qu'il n'y ait pas de sexisme, de racisme ou d'humiliation. «On prend toutes les mesures pour éviter les incidents malencontreux. Il existe un service de sécurité à l'intérieur de l'Université. La collaboration des agents de la Communauté urbaine de Montréal a été obtenue pour les activités qui se déroulent à l'extérieur du campus universitaire.» Ces gens pourront donc défiler en toute sécurité sur les rues Édouard-Montpetit et Jean-Brillant, le 8 septembre prochain.

LES GREEKS

D'autre part, dans les universités anglophones de Montréal comme ailleurs en Amérique du Nord, on assiste à la multiplication des fraternités d'étudiants, les *grieks*, à cause des noms qu'elles se donnent, qui sont puisés dans l'alphabet grec : Beta Theta Pi, Sigma Chi, Gamma Phi Beta, etc. Ce phénomène est purement anglo-saxon ou White Anglo Saxon Protestant (WASP). Ces sociétés ont longtemps été réputées pour leur party aux odeurs de bacchanale entre membres dénués de tout «iota» de jugeote.

À Montréal, c'est à McGill qu'elles sont les plus populaires. On y dénombre 16 fraternités et *sororities* regroupant quelque 800 membres. Concordia compte trois fraternités et deux *sororities*, soit environ 150 adeptes. À part quelques exceptions en Europe, ces groupuscules n'existent pas dans les uni-

versités francophones. On a essayé d'en former un à l'Université de Montréal, mais sans succès.

Les fraternités forment un groupe fermé d'une trentaine d'étudiants. Ce sont les Chevaliers de Colomb des universités anglophones. Les membres se reconnaissent au moyen d'un mot de passe secret et d'une poignée de main tout aussi mystérieuse. On observe le même mutisme sur les rites d'initiation. «Mentionnons simplement qu'il n'y a rien de dégradant, dit Michael Bertrand, surnommé Mouth, le vice-président de Tau Kappa Epsilon. On fait surtout appel à l'intelligence et à l'esprit; par exemple, les recrues doivent connaître l'alphabet grec, l'histoire de la fraternité, etc.»

LE HAZING AUX USA

Cela n'a pas toujours été le cas. De 1980 à 1990, le *hazing* dans les frats américaines a été la cause de plus d'une cinquantaine de morts. On ne saurait parler ici de franche camaraderie. Ces joyeux drilles sont décédés à la suite de comas éthyliques et de chutes, ou encore ils ont été brûlés, enterrés vivants, victimes d'agressions, et j'en passe. Pour résoudre le problème, 33 États ont interdit ce genre de cérémonie. Ainsi, au Texas et à New York, ces pratiques sont passibles de poursuites pouvant entraîner un minimum de 250 \$ d'amende.

Si les fraternités montréalaises font figure d'enfants de chœur à côté des américaines, elles ont connu une période moins glorieuse. Dans un party, une fraternité de l'Université McGill a commis un viol collectif en septembre 1988. À l'époque, personne n'a été accusé : la victime a trop tardé à porter plainte. En septembre 1986, les policiers sont aussi intervenus sur l'avenue des Pins à Montréal, une opération qui s'est soldée par quelques arrestations.

Pour redorer leur réputation, l'Inter-Fraternity Council, qui regroupe les fraternités de McGill, a modifié sa constitution interne. Celle-ci interdit désormais toute agression physique, psychologique et acte immoral au cours des

initiations. Pour ne pas ternir leur image, les directions et les associations étudiantes des universités refusent quand même de reconnaître les fraternités et d'y être associées de quelque façon que ce soit.

PARTY ET ŒUVRES DE CHARITÉ

Pourtant, leurs membres soulignent leur apport aux œuvres de charité. «Si nous avons un volet social et aimons les party, notre philosophie est différente de celle qui prévaut aux États Unis, explique Karen Broeckelmann, vice-présidente de la *sorority* Delta Phi Epsilon. Nous tenons à nous impliquer dans la société. Par exemple auprès des femmes battues, des personnes atteintes de fibrose kys-

tique, d'anorexie, etc.» D'autres organisent des collectes de fonds pour les handicapés et les sans-abris, visitent les hôpitaux ou font des dons à la bibliothèque de leur université.

Les études sont aussi valorisées. «Lors d'une cérémonie, nous félicitons l'étudiante qui s'est le plus améliorée durant l'année scolaire», ajoute Karen Broeckelmann. Aux fraternités Lambda Chi Alpha, Beta Theta Pi ou Tau Kappa Epsilon, de bons résultats scolaires constituent un préalable pour l'admission des recrues. Leur performance devra être excellente tout au long de leur passage à la fraternité.

Pourquoi y adhérer? «Certains subissent l'influence d'un frère ou


d'amis membres d'une fraternité au Québec ou dans une autre province», raconte Colin Lynch, de Beta Theta Pi. D'autres désirent se faire des contacts pour le futur. «J'aurai probablement plus de facilité à me trouver un emploi ou à voyager, affirme Michael Bertrand. J'ai des "frères" un peu partout en Amérique du Nord, chez qui je serai le bienvenu, n'importe quand.» Tous désirent ainsi recréer une atmosphère familiale dans la structure parfois impersonnelle des universités.

UN PEU D'HISTOIRE

Les fraternités sont apparues aux États-Unis en 1776. «À l'époque, les gens ne pouvaient parler de politique entre eux, signale Michael Bertrand. Par conséquent, ces sociétés permettaient d'aborder les sujets tabous, à l'abri des oreilles indiscretes.» Elles ont proliféré un peu partout en Amérique du Nord jusqu'au milieu des années soixante. Taxés d'homophobes, de racistes et de sexistes, les étudiants délaissent alors ces groupes. Ils se rangent sous la bannière des grandes causes : la guerre du Viêt-Nam, la libération de la femme et la légalisation de la marijuana.

Le conservatisme et les valeurs traditionnelles ont remplacé les grands idéaux des années soixante-dix. Déçus par leurs perspectives d'avenir, les étudiants cherchent surtout à se sécuriser et ne vont plus dans la rue au moindre prétexte. Vers 1980, on assiste donc à un retour en force des fraternités. Celles-ci comptent approximativement 5 000 sections américaines et canadiennes et plus de quatre millions de membres.

Plusieurs hommes politiques en ont fait partie. Parmi les plus célèbres, nommons Ronald Reagan, Gerald Ford, Harry Truman, Theodore Roosevelt, Martin Luther King, John Turner et Donald Macdonald. Comme quoi l'alphabet grec permet peut-être d'accéder à la Maison blanche ou au Parlement à défaut d'atteindre le sommet de l'Olympe.



Guide de préparation et de présentation des travaux écrits

Ce guide s'adresse en priorité aux adultes qui reviennent aux études et qui doivent préparer et présenter des travaux écrits en rapport avec les programmes ou les cours auxquels ils sont inscrits.

Il n'est pas exclu que des étudiants et étudiantes en cheminement continu d'apprentissage, au collège ou à l'université, trouvent profit à consulter un tel guide.

La connaissance précise de ces conditions qui favorisent la préparation d'un travail écrit est un atout précieux dans la poursuite de ses objectifs de formation ou de perfectionnement.

Voici un outil simple, pratique et de consultation rapide, utile à qui veut planifier les étapes de la réalisation d'un travail écrit; les recommandations présentées peuvent faciliter l'organisation cohérente d'un contenu et favoriser l'expression juste de la pensée.

Enfin, les auteurs ont pensé à ceux et celles qui ont accumulé, avec le temps, des données issues d'expériences souvent très riches mais inédites; ce Guide peut les aider à donner une forme à cette matière première et, qui sait, les inciter à publier.

Martine Blache, bachelière en Lettres
et maître ès arts en Sciences de l'éducation
André Thibault, maître ès-arts en Lettres
et docteur en Sciences de l'éducation

88 millions de moins pour les universités Mauvais calcul! clame l'ONU

En réduisant de 88 millions de dollars les subventions de fonctionnement des universités pour l'année 1993-1994, le gouvernement du Québec desserre peut-être son corset budgétaire, mais en réalité il fait un mauvais calcul : pour chaque dollar qu'il retire du financement universitaire, il encourra à long terme une perte de revenus de 11 \$. Quant à l'intention, annoncée dans le plus récent budget du Québec, de majorer les droits de scolarité d'une autre tranche de 800 \$, elle aura pour conséquence d'enfoncer davantage les étudiant-e-s dans la pauvreté, eux dont la moyenne de revenus annuels au 1^{er} cycle n'est que de 9 558 \$, un écart de 3 442 \$ par rapport à la barre de 13 000 \$, qui est considérée comme le seuil de la pauvreté pour une personne seule.

Claude Garon

Ces affirmations sont extraites de deux études produites le printemps dernier par l'Organisation nationale universitaire (ONU), un très large regroupement d'associations étudiantes constitué dans le seul but de voir clair dans le dossier des droits de scolarité — nommés erronément «frais» de scolarité — et, éventuellement, de s'opposer à la politique gouvernementale en la matière. Entre autres, l'AGEEFEP, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) font partie de ce regroupement.

La première étude, datée du 20 avril 1993 et intitulée *Les conséquences d'un désinvestissement en enseignement supérieur*, se fonde principalement sur

des calculs réalisés en 1991 par... le ministère de l'Éducation du Québec'. Comment l'ONU en vient-elle à comptabiliser à 11 \$ la perte de revenus à long terme de l'État? Tout simplement en additionnant le manque à gagner en impôts sur le revenu et les sommes supplémentaires qu'il devra verser en assurance-chômage ainsi qu'en aide sociale.

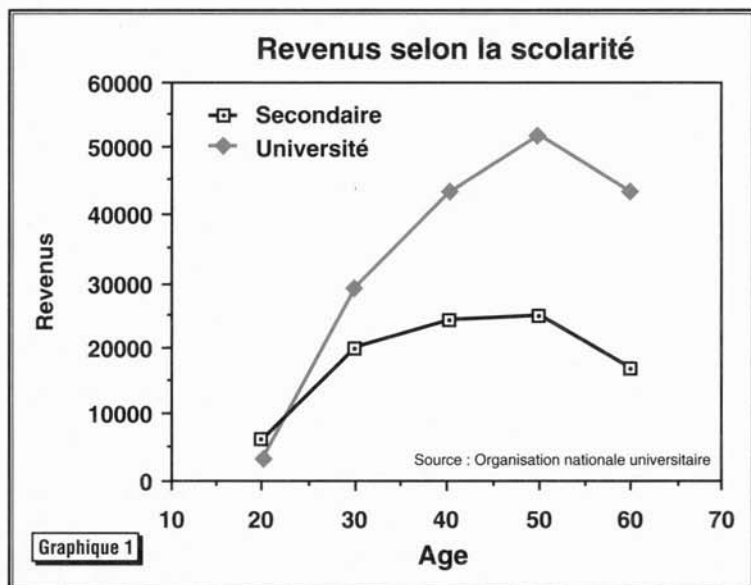
MOINS D'IMPTÔTS

Comme le montre le graphique 1, il est bien connu qu'il existe une corrélation directe entre la scolarité et le revenu d'une personne. L'étude de l'ONU donne l'exemple d'un homme de 40 ans, détenteur d'un

diplôme d'études secondaires (DES), et celui d'un homme du même âge, diplômé de l'Université. Le salaire du premier était en moyenne de 23 000 \$ en 1985; celui du diplômé universitaire, de 43 000 \$, une différence de 86 %.

Dans le cours de sa vie active, un diplômé-e du secondaire aura des revenus d'emploi totalisant 599 295 \$ (en dollars de

1985); pour un bachelier-e, ce total sera de 1 323 714 \$, un écart de 724 419 \$ en sa faveur. Globalement, si l'on tient compte des taux d'imposition du Québec, on peut estimer que le détenteur d'un DES versera 198 876 \$ en impôts pendant sa vie active; la contribution d'un diplômé-e de l'Université, elle, sera de 702 247 \$, une différence de 503 371 \$. Donc, selon l'ONU, chaque



fois qu'une personne décide de ne pas poursuivre ses études au-delà du secondaire, elle prive l'État d'un revenu à long terme d'un demi million de dollars.

Cela dit, chaque fois qu'une personne choisit de ne pas aller à l'Université, selon les données du MEQ citées par l'ONU, l'État économise 50 357 \$ sur la période de 5,5 années qu'il faut généralement pour mener une personne de la fin du secondaire au baccalauréat. Ces dépenses de l'État se subdivisent comme suit : 38 332 \$ en frais de gestion, 5 493 \$ en aide financière, 4 222 \$ en manque de ressources fis-

en raison du désengagement financier de l'État, les pertes encourues par ce dernier s'élèveront à plus de cinq milliards de dollars. [...] Si le gouvernement, en vue de réaliser des économies sur une courte période, décide de retirer 1 \$ dans le financement des études supérieures, chaque dollar non investi réduit les revenus fiscaux du même gouvernement de 10 \$ à long terme.»

EFFETS SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Toujours selon les chiffres du MESS, il existe également un lien direct entre la scolarité et le taux

IDEM POUR L'AIDE SOCIALE

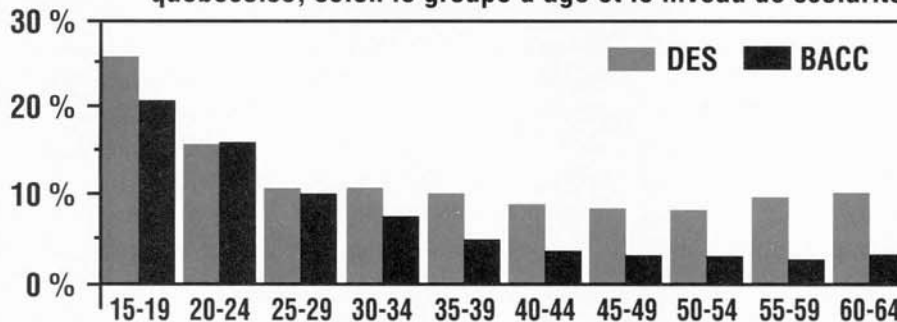
Le même type d'effets se manifesterait pour l'aide sociale, qui comporte également un lien direct avec la scolarité. Encore là, l'ONU se livre à un calcul qui tient compte de différents paramètres pour affirmer qu'une personne ne détenant pas de DES a coûté à l'État 879 \$ en moyenne en 1992; ce chiffre est de 162,58 \$ pour un diplômé-e universitaire, une différence de 717 \$ ou 32 265 \$ sur une période de 45 ans.

Histoire de comparer des pommes avec des pommes, l'ONU a ramené tous ces chiffres en dollars

66 094 \$ et la perte résultante à long terme se chiffrent à 731 861 \$ se résume en un ratio de un pour onze. Exprimé différemment, il apparaît que le retrait de 1 \$ dans le financement universitaire se concrétise au minimum par une perte de revenus de 11 \$ après 45 ans de vie active d'un individu type. [...] Par extension, le retrait de 88 millions de dollars du budget de fonctionnement de l'enseignement universitaire, proposé par le Conseil du trésor, se solderait par une perte nette minimale de 968 millions de dollars à long terme pour la société québécoise.»

Tableau 1

Taux de chômage observé chez les québécois et les québécoise, selon le groupe d'âge et le niveau de scolarité



Source: Marius Demers, *La rentabilité du diplôme*, MEQ, 1991

cales et 2 310 \$ en exonérations fiscales.

De là une première conclusion des auteurs de l'étude : «Ce gain apparent, qui dissimule un désinvestissement réel de 50 357 \$, aurait pu couvrir le coût d'un diplôme. À long terme, cette pseudo-économie se traduira par une perte moyenne nette de l'ordre de 503 371 \$ en taxes et en impôts non perçus par l'État. En extrapolant, si 10 000 individus n'accèdent pas à l'université

de chômage (voir tableau 1). Par un calcul qui tient compte à la fois du taux de chômage, du pourcentage du revenu assurable et du revenu moyen, l'ONU évalue qu'un diplômé-e du secondaire coûtera en moyenne 1 621 \$ par année en assurance-chômage; pour un diplômé-e de l'université, cette somme sera de 734 \$, un écart annuel de 886 \$. Si on multiplie cette somme par les 45 années que dure en moyenne une vie active, l'écart totalise 39 897 \$.

de 1991 en utilisant l'indice des prix à la consommation. Elle a alors constaté que l'État encourra, sur une période de 45 ans, des pertes de 731 861 \$ pour chaque personne qui n'aura pas obtenu de diplôme universitaire, soit 660 000 \$ en manque à gagner fiscal, 39 915 \$ en dépenses d'assurance-chômage et 31 272 \$ en dépenses d'aide sociale.

De tout ce qui précède, l'étude conclut : «Le rapport entre le gain obtenu à court terme par le retrait de

LE PRÉCIPICE DE LA PAUVRETÉ

La deuxième étude de l'Organisation, publiée en juin, portait cette fois sur les droits de scolarité.

Si le gouvernement donne suite à son projet d'une nouvelle hausse de 800 \$ (51 %) pour que le Québec atteigne la moyenne nationale, qui est de 2 250 \$, les étudiant-e-s québécois auront dû composer avec une hausse globale des droits de scolarité de 338 % depuis 1989.

Or, affirme l'Organisation nationale universitaire, les étudiant-e-s ne sont certainement pas tous des richards, comme en témoigne leur moyenne de revenus annuels au 1^{er} cycle — 9 558 \$. Pire, affirme l'étude, il y a 24 % des étudiant-e-s qui survivent avec un revenu annuel de moins de 6 000 \$, ce qui correspond à 46 % du revenu considéré comme le seuil de la

pauvreté. «De tous les groupes d'âge, les jeunes de 15 à 24 ans sont ceux dont le niveau de vie s'est le plus détérioré depuis le début des années quatre-vingt. Avec l'effet combiné des deux récessions, leur revenu a en effet subi une diminution draconienne de l'ordre de 27 %», écrivent également les auteurs.

UN SECOND LOGEMENT

Pour ceux et celles dont le revenu annuel est inférieur à 6 000 \$, des droits de scolarité de 2 250 \$ accapareraient 40 % de leur budget, «l'équivalent d'un second logement à payer», pour reprendre les mots de l'étude.

Les étudiant-e-s n'ont-ils pas accès au régime de l'aide financière? Encore là, laissons la parole à l'ONU : «Or, ce régime n'est devenu que pure illusion! En effet, depuis les dernières années, le gouvernement favorise délibérément l'octroi de prêts au détriment de bourses. Rappelons tout simplement que sur les 124

000 étudiants inscrits à temps complet pour le 1^{er} cycle en 1991, près de 60 % n'ont pu bénéficier du régime, que ce soit sous une forme ou sous une autre. De plus, sur ces 124 000 étudiants, près de 75 % n'ont pas eu droit à une bourse.»

AUGMENTER LES HEURES DE TRAVAIL

Dès lors, beaucoup d'étudiant-e-s ont le choix entre s'endetter davantage ou consacrer plus d'heures à leur emploi à temps partiel. À propos de l'endettement, l'étude cite les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science voulant que les étudiant-e-s du 1^{er} cycle avaient accumulé une dette moyenne de 7 637 \$ en 1990 et que l'étudiant-e qui poursuit ses études jusqu'au 3^e cycle arrivera sur le marché du travail avec une dette de 18 000 \$.

En ce qui concerne le travail rémunéré, les auteurs écrivent : «[...] l'augmentation des heures consacrées au travail à temps partiel

pourrait avoir une incidence encore plus dramatique sur le taux d'abandon. Actuellement, on estime qu'environ 60 % du revenu des étudiants et des étudiantes provient du travail à temps partiel. Malheureusement, le nombre d'heures consacrées au travail a comme conséquence directe de faire diminuer le nombre d'heures consacrées aux études. Selon une étude récente préparée pour le compte de l'UQAM, huit heures par semaine consacrées à un travail à temps partiel se soldent par 250 heures par année de moins consacrées aux études.»

L'ACCESSIBILITÉ À L'UNIVERSITÉ

Globalement, l'effet combiné de la diminution des subventions gouvernementales et de la hausse vertigineuse des droits de scolarité pose le problème de l'accessibilité aux études universitaires. Cela est d'ailleurs vrai pour toutes les catégories d'étudiant-e-s, incluant l'éducation perma-

nente. Au cours de l'été, l'Organisation nationale universitaire peaufinait une stratégie pour contrer l'action gouvernementale. La grande question, au fond, consiste à évaluer si le seuil de tolérance à la hausse des droits de scolarité est déjà atteint ou sur le point de l'être dans la communauté étudiante. De ce seuil pourraient évidemment dépendre la nature et l'intensité des moyens pour s'opposer à toute nouvelle hausse. Cela aussi sera inscrit à l'ordre du jour du congrès de l'AGEEFEP.

Notons enfin que la recherche économique qui est à la base de ces deux études a été effectuée par M. Sylvain Landry. MM. Pierre Robitaille et Richard-Pierre Caron ont participé à la rédaction du document avec M. Landry.

1. Marius Demers, *La rentabilité du diplôme*, ministère de l'Éducation, Québec, 1991.



Université de Montréal
Services aux étudiants



pour faire le point

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Service d'orientation et de consultation psychologique

Les ressources

- des psychologues
- des conseillers d'orientation
- des conseillers en information scolaire et professionnelle
- et
- des ateliers de développement personnel et d'aide à l'apprentissage
- des publications
- *Vies-à-vies*, un bulletin d'information et de réflexion
- un centre de documentation regroupant les annuaires des universités à travers le monde ainsi que des documents et des bases de données sur les professions (Repères), les cours et les programmes offerts à l'UdeM (UdeMATIK) et les stages à l'étranger (Séjours).

Tous ces services sont offerts tout au long de l'année tant aux étudiants qu'aux employés de l'UdeM et au public. Pour les consultations psychologiques, la priorité est toutefois donnée aux étudiants de l'UdeM pendant l'année scolaire.

SOCP

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
(métro Édouard-Montpetit)

343-6853

consultation psychologique
et orientation

343-7890

information scolaire
et professionnelle

5^e congrès biennal de l'AGEEFEP

Pour une vraie FEP : le temps des réalisations!

Environ 200 délégué-e-s, élus cet automne dans les classes de la Faculté de l'éducation permanente, participeront les 20 et 21 novembre au 5^e congrès biennal de l'AGEEFEP. L'événement se déroulera sous le thème «Pour une vraie Faculté de l'éducation permanente». Qu'est-ce à dire? Tout simplement que les palabres ont assez duré, et que le temps est venu des réalisations concrètes : l'octroi de baccalauréats avec appellation (BAC-CAP) aux étudiant-e-s de la FEP qui ont suivi un cheminement spécialisé dans leurs trois certificats; une ouverture substantielle de la Faculté en reconnaissance des acquis expérimentiels; le respect du droit de l'AGEEFEP à représenter la clientèle de la formation continue; ainsi que la possibilité pour les chargé-e-s de cours et les étudiant-e-s de la FEP de disposer de locaux de rencontre dans les principaux pavillons de l'Université.

Vers la mi-juillet, au moment d'écrire ces lignes, l'Association avait de bonnes raisons de croire qu'elle était sur le point d'obtenir des gains importants sur chacun de ces quatre points.

Avant de voir la lumière au bout du tunnel, toutefois, l'AGEEFEP a dû manifester fortement son impatience devant la torpeur qui clouait sur place tous ses dossiers. Tout s'est principalement joué au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP), une sorte de conseil d'administration dont la composition est unique parmi toutes les facultés de l'Université de Montréal. Outre les autorités de la Faculté, on y compte en effet trois représentant-e-s de l'AGEEFEP, des chargé-e-s de cours, des professeur-e-s d'autres facultés ainsi que des gens de l'extérieur de l'Université, qui

représentent le monde du travail. Environ 25 personnes au total, qui se penchent sur tous les aspects de la vie facultaire.

OUF! ON L'A ÉCHAPPÉ BELLE!

Première passe d'armes, que l'on pourrait intituler comme ci-dessus. Dans les documents à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CONFEP, les représentant-e-s de l'AGEEFEP découvrent un projet de proposition qui leur coupe le souffle : le CONFEP sera invité à voter un règlement qui rendrait obligatoire la présence aux cours des étudiant-e-s de la FEP! Comment peut-on vouloir infantiliser ainsi un groupe d'universitaires? À la Faculté de l'éducation permanente, en plus, là où la moyenne d'âge tourne autour de 33 ans! Est-il besoin de préciser qu'un tel règlement ou l'équivalent n'existe dans aucune autre faculté de l'Université. Il y a évidemment des exceptions, par exemple les cours où la participation active et directe des étudiant-e-s est à la base même du processus d'apprentissage.

Le jour dit, on devine que les représentant-e-s de l'Association avaient la langue bien pendue pour pourfendre ce projet de règlement honni. Cette fois-là, le bon sens a finalement triomphé, et le document a pris le chemin de la filière P.

L'IMPÉRIALISME DE L'ART ÉPISTOLAIRE

Le deuxième incident,... disons cocasse, n'a pas eu d'abord pour théâtre le CONFEP, mais bien le vice-décanat aux études. On y a eu l'idée, totalement unilatérale et sans en informer quiconque, d'envoyer un mémo au per-

sonnel de la Faculté l'avisant qu'il lui faudrait dorénavant retourner à leurs signataires les lettres des étudiant-e-s qui enfreindraient les règles de l'art épistolaire. Les condamnations pouvaient être prononcées à plusieurs titres : l'orthographe, la syntaxe, la présentation, le format du papier, l'intelligibilité, etc.

Autre moment de consternation parmi les représentant-e-s de l'AGEEFEP, qui voient là une modification unilatérale de la politique sur la qualité de la langue de l'Université de Montréal, une politique qui fait de la maîtrise du français une condition d'obtention du diplôme. Il y avait donc en cause une question de principe — éviter que les étudiant-e-s de la FEP soient astreints à des normes plus sévères que les autres étudiant-e-s de l'Université —, mais aussi la dénonciation d'une mesure visiblement improvisée, comme l'a précisé l'Association dans une lettre au vice-doyen : «Ainsi, nous ignorons totalement l'ampleur du problème particulier que vous soulevez : quel est le nombre de nos membres qui vous ont adressé de la correspondance au cours de la dernière année et quel est le pourcentage de ces lettres qui n'étaient pas conformes aux règles élémentaires de l'art épistolaire? De plus, si le problème a pris l'ampleur que suggère votre directive, nous comprenons mal que le dossier n'ait pas été soumis préalablement aux principaux intervenants de la FEP, ce qui inclut bien sûr l'AGEEFEP et le CONFEP.»

Ironique par moments, cette même lettre faisait également état des difficultés d'application d'un tel règlement : «Supposons, à titre d'exemples, qu'un étudiant vous avise à la date limite qu'il abandonne un cours, mais que sa lettre

ait le malheur de comporter de nombreuses fautes d'orthographe. Lui retourneriez-vous sa lettre sans prendre acte de l'annulation, ce qui l'obligerait à payer son cours? Et si un étudiant vous fait parvenir un chèque accompagné d'une lettre mal écrite expliquant les raisons pour lesquelles il a tardé à acquitter sa facture, lui retourneriez-vous le chèque et la lettre, ou seulement cette dernière? N'y aurait-il qu'un seul de nos membres qui serait victime de ce genre de tracasseries que ce serait déjà trop!»

Le bon sens a prévalu cette fois-là aussi, et la directive a été annulée illico. N'empêche, alors qu'il y a tant à faire en éducation des adultes, l'AGEEFEP s'étonnait et s'impatientait à ce moment que la Faculté perde son temps sur des vétilles et des politiques mal foutues.

INFORMATIONS TOP SECRET

C'est toutefois au cours de la réunion du CONFEP qui étudiait le budget de la Faculté pour l'année 1993-1994 que le couvercle de la marmite a sauté.

Pour comprendre la suite, il importe ici de faire une parenthèse pour expliquer que la FEP s'affaire depuis quelques années à développer ce qu'on appelle la «formation continue». Il s'agit d'activités pédagogiques de courte durée — entre quatre et dix heures à ce qu'on en sait —, qui sont offertes aux entreprises aussi bien qu'aux personnes et qui sont sanctionnées, non par des «crédits», comme le sont généralement les cours universitaires, mais bien par des «unités de formation continue» (UFC). Le coût de participation à ces activités est élevé — 25 \$ de l'heure n'est pas un ordre de grandeur exagéré — pour la bonne raison qu'elles doivent s'autofinancer. En effet, tout le secteur de la formation continue n'est nullement subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Ajoutons à cela que l'AGEEFEP, depuis qu'elle est accréditée en vertu de la loi 32, fait valoir son droit à représenter la clientèle de la formation continue. Jusqu'à récemment, l'Université et la Faculté ne voulaient rien entendre. Précisons enfin que, si la

formation continue doit en principe s'autofinancer, il est raisonnable de croire que, dans les années d'implantation du système, la Faculté a certainement dû financer ce secteur à même l'argent qui serait normalement consacré à la formation créditée. La chose n'est pas anodine en ces années où l'on nous serine qu'il n'y a pas d'argent pour quoi que ce soit.

Revenons donc à cette réunion du CONFEP, où il est question du budget. Sachant ce que nous venons d'expliquer, le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, constate que la façon dont le budget est présenté ne permet pas d'évaluer le poids de la formation continue dans le budget de la Faculté. Ce budget, à titre d'exemple, ne dit pas combien des employé-e-s de la FEP travaillent à temps plein ou à temps partiel dans ce secteur. Comme membre d'un conseil d'administration, M. Martin réclame ces renseignements ainsi qu'un certain nombre d'autres informations qu'il considère indispensables pour comprendre ce qui se passe réellement à la Faculté : le nombre et la nature des activités de formation continue qui ont été offertes au cours des dernières années, le nombre de personnes qui y ont participé, les recettes totales, les critères qui font que l'on offre tel type d'activité plutôt que tel autre, les plans de formation, les méthodes pédagogiques utilisées, les modes d'évaluation, etc.

«Niet», lui répondent les autorités de la Faculté, qui invoquent la confidentialité de ces renseignements. Il s'agirait là en quelque sorte d'un dossier industriel *top secret*, qui ne doit surtout pas servir à alimenter l'appétit vorace de la concurrence!

Le discussion qui suit est très vive, le ton monte. Cette fois, aux yeux de l'AGEEFEP, le bon sens est battu en brèche, et la limite de la patience est atteinte. Dans un geste de protestation véhémement, M. Martin boucle sa valise et il quitte précipitamment l'assemblée, non sans avoir lancé à la ronde : «Amusez-vous avec votre p'tit budget. Moi, mes renseignements, je vais les obtenir par la loi d'accès à l'information!»

Ce qui fut dit fut fait. Dans les semaines suivantes, la revue *Cité éducative* a déposé une demande en ce sens à la Commission d'accès à l'information. Le dossier suit son cours et il aboutira sans doute dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

S.O.S. À LA TOUR

On devine que, dans les semaines suivantes, les relations entre la FEP et l'AGEEFEP ont été plutôt glaciales. Ce climat risquant de s'installer à demeure, se trouvant manifestement dans une impasse, l'AGEEFEP a estimé qu'elle n'avait plus le choix de lancer un S.O.S. à la Tour et d'en appeler au recteur. Ce qu'elle a fait dans une lettre comptant six pleines pages, où elle a expliqué son ras-le-bol et formulé les quatre revendications définies dans le premier paragraphe de ce texte. Le ton d'impatience de cette missive était très évident, l'Association y soulignant, par exemple, qu'il lui était très difficile de participer aux campagnes de financement de l'Université et de la Faculté, compte tenu du peu de cas que l'on semblait y faire de l'éducation permanente.

L'initiative s'est révélée encore plus heureuse que prévu. Principal point positif : l'Association a eu la nette impression que, dans la Tour, on prêtait cette fois une oreille vraiment attentive à ses revendications. De rencontres en discussions avec le recteur ou ses porte-parole, on a bientôt convenu du principe que les revendications de l'AGEEFEP étaient justes et raisonnables. Vers la mi-juillet, les parties se sont donné un objectif : s'entendre sur un protocole qui serait soumis au recteur dans les premiers jours de septembre.

De là l'espoir dont nous parlions au tout début, un espoir qui, nous le souhaitons, contribuera à faire un grand succès de notre 5e congrès biennal, les 20 et 21 novembre.

Nouvelle tarification aux SAE

Le mythe de la gestion étudiante à nouveau dégonflé

En imposant unilatéralement une nouvelle grille de tarification au service des sports, la direction des Services aux étudiants a dégonflé une nouvelle fois le mythe voulant que les SAE soient gérés par les étudiant-e-s.

Pour ceux et celles qui seraient moins familiarisés avec ce dossier, rappelons en premier lieu que chaque étudiant-e paie aux SAE une cotisation de 5,60 \$ par crédit de cours (16,80 \$ pour un cours de trois crédits), une somme qui est incluse dans la facture des droits de scolarité. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science verse pour sa part une subvention de 40 \$ pour un étudiant-e à temps plein (12 crédits et plus) et de 15 \$ pour un étudiant-e à temps partiel. Tout cela fait en sorte que le budget des SAE pour l'année en cours est de l'ordre de 10,5 millions de dollars. Le service des sports accapare la plus grosse part du gâteau, soit environ 45 %.

UNE MAJORITÉ ÉTUDIANTE

En principe, les étudiant-e-s jouent un grand rôle dans la gestion de ce secteur d'activité puisqu'ils sont majoritaires au Comité de direction des SAE (CODISAE) et aux comités de gestion qui chapeautent chacun des six services.

Première entorse à ce pouvoir étudiant : son action ne s'exerce que sur la part compressible du budget, qui est de l'ordre de 20 %. Et encore, toutes les décisions sont sujettes à l'approbation du comité exécutif de l'Université, qui peut les renverser en tout temps. Il ne s'en est d'ailleurs pas privé, dans les années quatre-vingt, en versant au fonds général de l'Université le surplus budgétaire de plus de un million de dollars que les SAE avaient accumulé.

UNE DÉCISION UNILATÉRALE

S'il avait besoin de l'être encore, le mythe du pouvoir étudiant sur les SAE s'est dégonflé une nouvelle fois tout récemment avec la décision unilatérale des autorités de «déplafonner» la contribution maximale aux SAE et cela, sans même que le CODISAE en soit informé.

Jusqu'à l'an dernier, la contribution maximale d'un étudiant-e aux SAE était en effet calculée sur le base de 14 crédits. Ce plafond a été porté à 18 crédits si bien que nombre d'étudiant-e-s doivent verser 22,40 \$ de plus par trimestre comparativement au régime antérieur. Paraît-il que nos ami-e-s de la FAECUM fulminent, eux dont les membres sont particulièrement touchés par cette mesure.

L'AGEEFEP non plus n'est pas heureuse. C'est que le Service des sports, contrairement aux autres services aux étudiants, impose un tarif différentiel aux étudiant-e-s à temps partiel et que le calcul de cette «différence» semble pour le moins arbitraire.

Ainsi, un étudiant-e qui est inscrit à 12 crédits paie une contribution de 67,20 \$ aux SAE et il a droit gratuitement à tous les services du CEPSUM. L'étudiant-e à temps partiel, lui, doit payer la différence entre ce qu'il paierait s'il était à temps plein et ce qu'il paie en étant à temps partiel. Prenons l'exemple d'un étudiant-e qui est inscrit à un cours (3 crédits). Sa contribution aux SAE est de 16,80 \$ par trimestre. Pour accéder au CEPSUM, il devrait donc normalement payer la différence entre 67,20 \$ et 16,80 \$, soit 50,40 \$. Le problème dans son cas, c'est qu'on calcule sa contribution à partir d'un plafond de 16 crédits, soit

89,60, ce qui l'oblige à payer 72,80 \$ pour accéder au service des sports. Qui plus est, le plafond serait porté à 18 crédits l'an prochain.

Le 9 juin dernier, l'AGEEFEP a demandé par lettre des explications au directeur des SAE, M. Yves Therrien. Ce dernier a effectivement répondu le 28 du même mois, mais sa réponse est tout à fait loufoque. Qu'on en juge : «Le différentiel exigé des étudiants inscrits à temps partiel, explique-t-il, a été instauré il y a maintenant une dizaine d'années afin de contrer la pratique largement répandue de ceux qui s'inscrivent à des études à temps partiel pour bénéficier à moindre coût du Service des sports et des autres services aux étudiants. À noter que cette mesure vise tous les étudiants inscrits à temps partiel dans toutes les facultés et départements et non pas seulement ceux de la FEP.»

Excepté le directeur des SAE, qui peut croire sérieusement que la clientèle à temps partiel de l'Université comporte une proportion significative d'esprits suffisamment tordus pour s'inscrire à des cours dans l'objectif premier d'avoir accès aux Services aux étudiants? Qui peut croire cela quand moins de 5 % des étudiant-e-s de la FEP, par exemple, utilisent les SAE? En conséquence, quelle est donc cette politique qui instaure la discrimination pour le grand nombre afin de contrer un problème forcément marginal?

L'AGEEFEP n'entend évidemment pas en rester là. Dans son histoire, les SAE — et surtout le service des sports — ont toujours constitué une bête noire. Cette situation a suffisamment duré et, là aussi, le temps est venu des réalisations concrètes.

Amendée, la loi 32 reconnaît la particularité de l'éducation permanente postsecondaire

L'Assemblée Nationale a adopté unanimement au printemps le projet de loi 40, qui a amendé la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants* (loi 32). Le fait saillant de la loi remaniée, c'est qu'il consacre la particularité de l'éducation permanente postsecondaire et celle des études supérieures, ce qui facilitera la création d'associations étudiantes distinctes dans les universités québécoises.

Avant d'être amendée, la loi 32 n'autorisait qu'une seule association officiellement accréditée par établissement d'enseignement postsecondaire, par faculté, par département ou par module. Trois catégories distinctes d'étudiant-e-s sont désormais

reconnues, à savoir le 1^{er} cycle, l'éducation permanente et les études supérieures, et chacune d'elles pourra se constituer en association étudiante autonome.

Cette idée des trois catégories d'étudiant-e-s dans les universités, l'AGEEFEP la défend depuis 1987, et elle a fait des progrès remarquables dans le mouvement étudiant au cours des dernières années. Ainsi, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a adopté ce principe dans sa structure même, constituée de trois conseils, qui jouissent chacun d'une pleine autonomie dans leur champ de compétence. Cette disposition a d'ailleurs beaucoup contribué à diminuer les tensions entre les

composantes du mouvement étudiant. Pour l'AGEEFEP, il s'agissait même d'une condition sine qua non de son adhésion à la FEUQ, dont elle fait partie depuis deux ans et à laquelle elle cotise 1 \$ par membre pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver.

Notons également que la FEUQ a elle-même parrainé les amendements à la loi 32 auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M^{me} Lucienne Robillard, qui a tenu sa promesse de faire diligence dans ce dossier. Les membres de l'Assemblée Nationale ont pour leur part adopté unanimement le projet de loi 40. Est-il besoin de dire que l'unanimité est peu fréquente dans cette auguste enceinte?

La nouvelle loi 32 sera particulièrement utile là où la clientèle de l'éducation permanente est intégrée au 1^{er} cycle, ce qui est le cas dans la majorité des universités québécoises. L'AGEEFEP fera certainement profiter de son expérience les groupes d'étudiant-e-s de l'éducation permanente — essentiellement inscrits dans des programmes de certificats — qui voudront créer des associations étudiantes. L'Association a toujours eu dans le viseur l'idée de constituer un grand mouvement de l'éducation permanente dans les universités québécoises. La porte est maintenant ouverte.

La FAEUQEP s'adjoint 6 000 nouveaux membres

L'Association des étudiant-e-s aux certificats de l'École des Hautes Études Commerciales (AECHEC), qui regroupe quelque 6 000 étudiant-e-s de l'éducation permanente, s'est jointe cet été à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Avec cette nouvelle adhésion, la Fédération compte quelque 35 000 membres.

Rappelons que la FAEUQEP avait été fondée conjointement le 17 novembre 1990 par l'AGEEFEP et

la McGill Association of Continuing Education Students (MACES), qui regroupent respectivement 12 000 et 17 000 membres. À l'époque, les deux partenaires avaient expliqué dans les termes suivants les raisons de leur initiative : «Qu'importe l'évolution politique, sociale ou économique du Québec au cours des prochaines années, la FAEUQEP est issue de la conviction que l'éducation permanente est appelée à prendre une part de plus en plus importante dans les universités québécoises. Les gens issus du marché du tra-

vail qui s'inscrivent dans les programmes universitaires constituent jusqu'à 50 % de la clientèle de certaines universités, et il n'est pas loin le jour où ils seront majoritaires. Or, il est manifeste que les universités elles-mêmes, le gouvernement du Québec et tous les intervenants en éducation permanente ne saisissent pas toujours l'ampleur du phénomène, tout comme ils négligent d'y apporter des réponses appropriées. Il est donc normal, après 25 ans de silence, que les étudiants de l'éducation permanente aient décidé de se donner une voix

pour faire connaître leurs besoins et défendre leur droit à l'éducation, qui est souvent synonyme de droit au travail.» Ce texte n'a visiblement rien perdu de son actualité.

Constituée en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, la FAEUQEP a une structure légère et peu coûteuse. L'AGEEFEP abrite ainsi le siège social de la Fédération, et les associations membres pouvoient à parts égales aux besoins en personnel et en services divers.

Pour un congrès réussi, une tournée des classes fructueuse

À compter de la mi-septembre et jusqu'à la fin d'octobre, une dizaine de représentant-e-s de l'AGEEFEP frapperont à la porte de chacune des quelque 400 classes de la Faculté de l'éducation permanente. Leur but : y faire élire des délégué-e-s au 5^e congrès biennal de l'Association, qui aura lieu les 20 et 21 novembre, au pavillon Jean-Brillant. Une fructueuse tournée des classes, c'est-à-dire une abondante brochette de délégué-e-s, constitue une condition indispensable à la réussite du congrès.

Les pages de ce numéro étant truffées de textes sur

les principaux sujets qui seront abordés au congrès, on vous épargnera ici les répétitions inutiles. Ce qu'il faut rappeler avec force, toutefois, c'est que le congrès constitue la plus haute instance de l'AGEEFEP, la base de sa vie démocratique, puisque c'est là qu'on définit les orientations et priorités pour les deux années subséquentes, qu'on adopte le budget et la cotisation à l'Association — aucune hausse de la cotisation n'est prévue cette année —, et qu'on élit les dirigeant-e-s de l'Association ainsi que les représentant-e-s étudiants dans les diverses instances

de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente.

Coincés dans un horaire du temps très chargé, beaucoup d'étudiant-e-s de la FEP considèrent qu'ils n'ont aucune possibilité de militer dans leur association étudiante. L'AGEEFEP est fort consciente de cette contrainte et elle ne s'attend pas à ce que ses bénévoles lui consacrent des centaines d'heures par année. Cela dit, les délégué-e-s élus doivent s'engager à sacrifier une fin de semaine, celle du congrès, et à lire les documents pertinents à ces délibérations. En retour, ils s'enrichiront de connais-

sances très pertinentes sur leur association mais également sur la vie de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente.

Rappelons que l'Association fournit l'hébergement aux délégué-e-s qui habitent hors de la région métropolitaine de Montréal. Sont également offerts gratuitement les repas du midi ainsi qu'un goûter en fin d'après-midi le samedi. L'AGEEFEP peut également acquitter les frais de gardiennage pour les délégué-e-s qui en font la demande.

Un grand sondage sur les SAE

La firme Léger et Léger effectuera cet automne un sondage téléphonique auprès de 2 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal pour connaître leur perception, leur utilisation, leur satisfaction et leurs attentes à l'égard des Services aux étudiants.

Réclamé par les deux associations étudiantes, le sondage s'effectuera dans la dernière quinzaine d'octobre au moyen d'entrevues téléphoniques qui dureront une vingtaine de minutes. On devine que les «sondés» seront invités à répondre à de nombreuses questions; effectivement, le sondage

portera sur plus de 100 variables.

Afin de tenir compte des diverses composantes de la communauté étudiante de l'U. de M., l'échantillonnage de la firme Léger et Léger comprendra 700 étudiant-e-s membres de la FAECUM, 500 de l'AGEEFEP, 400 de l'École des Hautes Études Commerciales et 400 de l'École polytechnique. Des résultats séparés seront compilés pour chacun de ces quatre groupes.

Entre autres sujets, il sera intéressant de savoir dans quelle mesure les étudiant-e-s sont d'accord ou opposés à ce que les SAE

financent le Bureau universitaire de l'emploi et le sport d'excellence. Dans le premier cas, il faut rappeler que le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration s'est retiré l'an dernier du financement de ses bureaux universitaires; l'Université a pris temporairement la relève jusqu'à ce qu'une décision finale soit arrêtée. Quant au sport d'excellence, il s'agit d'un vieux débat qui comporte des conséquences financières très importantes.

De façon plus générale, il sera intéressant de mesurer l'évolution de l'utilisation, de la perception et des besoins des étudiant-e-s en

matière de services aux étudiants. Cela sera possible en comparant les nouvelles données avec celles de deux sondages à peu près similaires réalisés en 1985 et en 1979. Soit dit en passant, ces deux premiers sondages avaient révélé que moins de 5 % des étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente utilisaient les SAE. À l'époque, devant le faible taux d'utilisation, on avait même envisagé l'hypothèse de créer des services aux étudiants distincts et mieux adaptés aux besoins de la clientèle de l'éducation permanente.

La FEP crée un nouveau certificat en communication appliquée

Les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente ont maintenant accès à un nouveau programme d'études, soit le Certificat en communication appliquée. Ce programme multidisciplinaire, qui a été créé en collaboration avec le Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, remplace le Certificat en sciences de la communication, que la FEP avait offert entre 1976 et 1991. Comparativement à l'ancien programme, le nouveau certificat est considéré comme «plus actuel et plus appliqué», pour reprendre les termes du rapport que la Sous-commission du 1^{er} cycle a soumis à la Commission des études.

Comme la plupart des programmes de la FEP, le nouveau programme s'adresse principalement aux gens en situation de travail et il intéressera en particulier les personnes qui souhaitent acquérir des connaissances de base en publicité, en relations publiques et en information et journalisme, trois domaines où la FEP offre déjà des certificats.

Pour être plus précis, le Certificat général en communication appliquée repose sur «une approche théorique, pratique et instrumentale de la communication en général et de la communication appli-

quée en particulier». Il aidera l'étudiant-e à «comprendre les phénomènes de la communication appliquée et à les contextualiser», tout comme il vise à développer «la compétence de communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit ainsi que des compétences méthodologiques d'analyse et de synthèse».

La capacité d'accueil à ce programme n'étant pas limitée, les conditions d'admission sont relativement souples. Tous les candidat-e-s devront évidemment subir avec succès un test de français; en cas de résultat insatisfaisant, il peut y avoir obligation de suivre un cours préalable hors programme (FRA 1957G ou FRA 1958G). Pour les personnes non

détentrices d'un diplôme d'études collégiales, l'admission sera conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 Méthode de travail intellectuel, qui est également hors programme.

Au moment d'aller sous presse, au début du mois d'août, la Faculté n'avait pas encore nommé

le responsable du programme. Les gens qui souhaitent obtenir des informations ou s'inscrire sont donc priés de communiquer avec le service d'accueil et de renseignement de la FEP au numéro 343-6090.

CAOMPUS

Discothèque
du Rétro, du Francophone,
du Rock, du New Wave sur
une piste de danse bondée !
Tous les soirs de 20 h à 3 h

Salle de spectacles

57 Prince-Arthur est, Montréal • Tél.:735-1259

**PETIT
CAMPUS**

Spécialité de bières importées
Bières de micro-brasseries
Casse-croûte • 5 à 9 • Spéciaux
Tables de billards

du lundi au samedi de 17 h à 3 h

Un geste pour l'avenir!



Le legs
testamentaire...
une façon
exceptionnelle
de donner

Téléphonez-nous: 343-6292



Université de Montréal
Fonds de développement


PUBLI- CITÉ

DANS

CITÉ

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP



composez le

842-3678

Certificat d'intervention en milieu multiethnique



Photo : René Bouchard

«Manifestement, l'histoire nous enseigne que l'être humain est capable du pire comme du meilleur dans sa relation avec ses semblables : tantôt ce sont la fermeture, la négation et le rejet qui l'emportent; tantôt ce sont plutôt la curiosité, la reconnaissance et l'accueil. De la préséance de l'une ou l'autre de ces deux tendances dépendra vraisemblablement que nos sociétés emprunteront la voie d'une civilisation renouvelée ou qu'elles sombreront encore davantage dans la barbarie. Le refus de l'étranger étant directement lié à la peur de la différence et à l'ignorance, cet enjeu est certainement une question d'éducation.»

Claude Garon

C'est en ces termes que le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, a salué la première fournée de 25 diplômé-e-s du Certificat d'intervention en milieu multiethnique de la Faculté de l'éducation permanente. L'événement se déroulait le 29 mars dernier dans le cadre de la Semaine interculturelle nationale, en présence de nombreuses personnalités : la vice-rectrice aux relations publiques de l'Université de Montréal, M^{me} Claire McNicoll; le député fédéral du comté d'Outremont, M. Jean-Pierre Hogue; le directeur du service de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, M. Alain Saint-Germain; ainsi que le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jacques Boucher.

Dans les allocutions, chacune de ces personnalités a bien sûr martelé un thème bien connu : la démographie du Québec, et en particulier celle de la région de Montréal, est en pleine mutation. «Au-delà de 80 ethnies cohabitent présentement dans la région métropolitaine et partagent le même territoire culturel, économique et social que les Québécois dits "de souche". Dans la région montréalaise, on estime actuellement à plus de 44 000 le nombre de professionnels qui, chaque jour, dans le domaine des affaires sociales et de la santé, de la justice et de l'éducation, sont appelés à résoudre des problèmes propres au contexte de la multiethnicité», a rappelé le doyen de la FEP.

Le président de l'AGEEFEP a pour sa part insisté dans les termes suivants sur les devoirs des uns et des autres en matière de multiethnicité : «Qu'on le veuille ou non, l'histoire du Québec a été marquée par une farouche lutte pour la survivance d'un espace francophone en Amérique. Cette menace de disparaître, permanente dans notre histoire, ne nous a pas toujours bien disposés à l'égard des immigrants et des immigrantes. Les Québécois et Québécoises dits de souche doivent certes s'affranchir davantage de leur méfiance de l'autre. Quant à ceux et celles qui ont choisi de vivre ici, ils doivent certainement

faire l'effort de connaître et de comprendre d'où vient la société québécoise d'aujourd'hui.»

Comme on l'a noté précédemment, c'est en particulier à l'intention de ces professionnel-le-s, souvent déconcertés par les différences culturelles, que la FEP a créé ce certificat en 1991. Les statistiques des trois premiers trimestres où le programme a été ouvert indiquent que les professionnel-le-s des secteurs de l'éducation et de la santé sont particulièrement intéressés à ce certificat. Ces gens sont d'origines ethniques fort diverses. La Faculté a également observé qu'il s'agit d'étudiant-e-s déjà très scolarisés. Selon les trimestres d'entrée, le pourcentage de personnes détenant déjà un certificat universitaire varie entre 72 % et 80 %; on en compte même entre 39 % et 47 % qui avaient un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat au moment de leur admission.

UN ÉTONNANT PRIX D'EXCELLENCE

La cérémonie officielle a par ailleurs été ponctuée par un événement-surprise qui a grandement étonné le président de l'AGEEFEP. Parmi les 25 diplômé-e-s, la Faculté a en effet décerné un prix d'«excellence» à la personne qui avait terminé le certificat avec le meilleur dossier

scolaire. Compte tenu du caractère multiethnique du groupe — et de l'avantage culturel certain de ceux et celles qui appartiennent depuis toujours à la culture québécoise —, n'était-il pas tout à fait prévisible que la personne sélectionnée soit québécoise de souche? Pire, tel était le cas des trois personnes mises en nomination pour ce prix!

Très mal à l'aise devant cette situation, M. Robert Martin a fait part ultérieurement à la direction de la Faculté qu'il y avait certainement lieu de réfléchir à cette application douteuse du principe de l'excellence. La FEP en a volontiers convenu, si bien que ce prix n'aura sans doute été décerné qu'une fois.

D'AUTRES ACTIVITÉS

Comme nous l'avons noté précédemment, la remise de diplômes s'est effectuée dans le cadre de la Semaine interculturelle nationale. Tout au long de cette semaine, la FEP et l'AGEEFEP ont uni leurs efforts pour organiser cinq soirées récréatives au café-bar La Brunante, chacune de ces soirées mettant en vedette une des grandes régions du monde. Les participant-e-s ont ainsi pu se familiariser avec la cuisine, la musique et les arts de diverses cultures.



● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : consultations en dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, orthopédie, physiothérapie, santé mentale.
Rendez-vous et information : 343-6452

● SANTÉ PRÉVENTIVE

Cette année, deux campagnes de prévention sont mises de l'avant : celle MTS-SIDA où différentes activités sont prévues en cours d'année, et celle Nutrition dont certaines activités se déroulent en mars, Mois de la nutrition.
Information : 343-6111, poste 1774

● NURSING

Distribution d'information sur différents sujets, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, Santé-Voyage, etc.
Information : 343-6505

● NUTRITION

Consultation individuelle, sur rendez-vous. Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur. 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).
Information : 343-6111 poste 1773

● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.
Information : 343-6513

Un coup fumant au Conseil régional de Québec

Parce qu'ils sont relativement peu nombreux, les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente à Québec ont forcément un choix limité de programmes de certificats. Pour que ce choix augmente, ils ont donc tout intérêt à ce que la FEP soit mieux connue dans la Vieille Capitale et qu'elle attire une clientèle plus nombreuse. Les membres du Conseil régional (CRQ), l'instance de l'AGEEFEP à Québec, ont donc eu l'idée de créer et de diffuser un message publicitaire sur la chaîne Quatre-Saisons au moment même où la FEP menait sa propre campagne publicitaire dans le journal *Le Soleil*. Le plus étonnant, c'est qu'ils ont réalisé l'opération sans qu'il leur en coûte un cent.

L'idée de cette campagne publicitaire et la possi-

bilité de la réaliser à si bon compte, le CRQ les doit au vice-président du bureau exécutif, qui jouit vraisemblablement de contacts privilégiés avec M. Claude Mercier, animateur à Quatre-Saisons. Toujours est-il que, le 17 mai dernier, M. Mercier et son équipe technique se sont amenés en début de soirée au Collège Saint-Charles Garnier, où la FEP donne ses cours. De nombreux étudiant-e-s se trouvaient évidemment sur les lieux. En un tournemain, on a croqué des images qui ont été montées et diffusées... le soir même. Mieux, le lendemain matin, sur la même chaîne, les porte-paroles du CRQ ont participé à une émission de télévision, où ils ont pu expliquer la nature des cours que la FEP offre à Québec. On était alors le 18 mai, le jour où la



M. Alain Tremblay, interviewé par un animateur de Quatre-Saisons.

Faculté lançait sa campagne publicitaire dans les journaux. Comme synchronisation, on ne fait pas mieux!

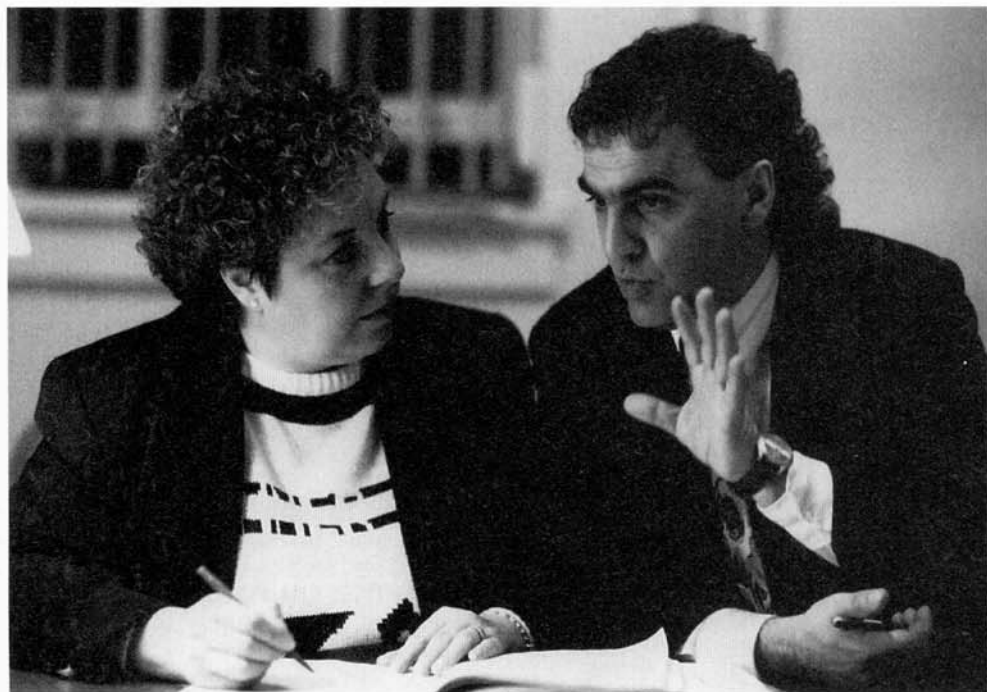
DE L'INFORMATION LES SOIRS D'INSCRIPTION

Dans un tout autre ordre d'idées, mais toujours à Québec, les soirs d'inscription aux cours s'accompa-

gnent d'une période d'information où la monitrice-relais de la FEP à Québec, M^{me} Denise Ouellette, répond à toutes les questions qui trait à la vie facultaire; le président du CRQ, M. Alain Tremblay, fait de même en expliquant aux membres les services que peut leur rendre l'AGEEFEP. Les représentant-e-s de l'Association guident aussi les étudiant-e-s vers leurs locaux de classe et ils poussent la délicatesse jusqu'à offrir un léger goûter.

LA TOURNÉE DES CLASSES

Enfin, après l'accalmie de l'été, les membres du bureau exécutif du CRQ s'attaqueront à la tournée des classes de la FEP à Québec. Tout comme leurs collègues de Montréal, ils doivent en effet faire élire des délégué-e-s en prévision du congrès biennal de l'AGEEFEP, qui se tiendra les 20 et 21 novembre 1993.



M^{me} Denise Ouellette, monitrice-relais de la FEP à Québec et M. Alain Tremblay, président du Comité régional de l'AGEEFEP à Québec.

Reconnaissance des acquis

L'AGEEFEP réclame un cours crédité à la FEP

L'AGEEFEP poursuivait cet été ses représentations auprès de l'Université de Montréal afin de créer à la Faculté de l'éducation permanente un cours de service de trois crédits, où les étudiant-e-s pourront confectionner leur portfolio ou portefeuille de compétences. Il s'agit là d'une étape quasi essentielle pour ceux et celles qui souhaitent faire reconnaître leurs apprentissages expérientiels auprès des universités. L'exercice, que l'on dit d'une grande richesse autoformatrice, constitue également une occasion privilégiée pour une personne d'effectuer un bilan détaillé de ses expériences de vie et de travail, de définir les savoirs qui en ont résulté et de choisir avec plus de clairvoyance l'orientation qu'elle souhaite donner à sa vie. Elle pourra aussi tirer de son portfolio un curriculum vitae très étoffé.

Claude Garon

Pour ceux et celles qui seraient moins familiarisés avec ce dossier, rappelez-vous que la reconnaissance des acquis existe de façon systématique depuis plus de 20 ans aux États-Unis et qu'elle est largement pratiquée dans bon nombre de pays, en particulier en Grande-Bretagne, en France et en Suède. Dans l'abondante documentation sur l'andragogie, la reconnaissance des acquis est considérée comme un précieux outil pour les adultes qui s'engagent dans un programme de formation. Elle repose sur les quelques principes suivants :

1. La personne humaine acquiert des savoirs dans toutes les situations de vie et de travail; cela est particulièrement vrai dans une société où le développement fulgurant des télécommunications et de la communication en général offre de nombreuses occasions d'apprentissage.

2. Ce savoir équivaut à ce qu'on acquiert dans des situations d'apprentis-

sage plus formelles, les cours par exemple.

3. Il est possible de cerner ces savoirs, de les évaluer et de les valider comme équivalents aux savoirs scolaires.

4. Il y va de l'intérêt social de reconnaître les savoirs expérientiels, car les adultes n'ont pas de temps à perdre à réapprendre ce qu'ils savent déjà, et l'État, pas d'argent à gaspiller en prolongeant inutilement la présence des gens sur les bancs d'école.

LE THÈME DE NOTRE CONGRÈS DE 1991

Dans les années qui ont suivi sa fondation, l'AGEEFEP s'est intéressée épisodiquement à la reconnaissance des acquis; c'est devenu un dossier majeur au moment où elle en a fait le thème du congrès tenu en novembre 1991.

Après ce congrès, il y a cependant eu une longue période de flottement, que

nous avons mise à profit pour approfondir notre réflexion sur la question et, surtout, pour chercher une façon d'articuler concrètement ce que pourraient faire l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente en cette matière. Il faut dire que la froideur de la Faculté — les autorités ont clairement indiqué qu'elles entretenaient des «préjugés» à l'égard de la reconnaissance des acquis — n'a pas facilité l'évolution rapide du dossier.

Un pas important a été franchi le 25 février 1993 alors que plusieurs membres de l'AGEEFEP et de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont participé à un atelier intitulé La reconnaissance des acquis : pourquoi? comment?, dispensé par le Centre de formation continue de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. L'atelier était sous la responsabilité de M^{me} Marthe Sansregret, Ph.D.



Photos : René Bouchard

M^{me} Marthe Sansregret explique schématiquement les différentes parties que comporte un portfolio.

LA MEILLEURE MÉTHODE

En matière de reconnaissance des acquis — et en particulier sur les modalités de la confection du portfolio —, il existe un certain nombre d'écoles de pensée et de méthodes. Les renseignements que nous avons en main et une rencontre que nous avons eue avec M^{me} Sansregret nous ont convaincus que cette dernière a mis au point la méthode de confection du portfolio la plus complète et la plus crédible.

À notre connaissance, M^{me} Sansregret est la seule Canadienne dont le doctorat a porté précisément sur la reconnaissance des acquis. Pour réaliser sa thèse, qu'elle a d'ailleurs effectuée à l'Université de Montréal, M^{me} Sansregret a décortiqué plus de 200 documents officiels du Council for Adult and Experiential Learning (CAEL), l'organisme américain qui est certainement l'autorité mondiale en matière de reconnaissance des acquis. Sous ce même thème, elle a publié en 1988 une série de quatre volumes (*Principes; Portfolio; Cours sur l'élaboration d'un portfolio; et Fonctions et tâches des administrateurs, conseillers et évaluateurs*), qui constituent un corpus de connaissances tout à fait impressionnant. Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses atouts, M^{me} Sansregret donne le cours sur le portfolio qui est offert dans le cadre de la maîtrise en andragogie de l'U. de M., un

cours qui existe depuis 1984. Elle est aussi l'animatrice d'un cours à distance offert par l'Université Laurentienne, intitulé Connaissance de soi et reconnaissance des acquis (PSYC 1200 FZ). Il s'agit d'un cours de six crédits, qui s'étale sur deux trimestres et qui est offert dans le cadre du baccalauréat en psychologie.

UN ATELIER DE SENSIBILISATION AUX SAE

Avant même que se tienne l'atelier offert par le Centre de formation continue de la Faculté des sciences de l'éducation, l'AGEEFEP s'était entendue avec la direction des Services aux étudiants de l'U. de M. sur le principe de la participation du Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) à nos activités en reconnaissance des acquis. Les modalités et la nature précises de cette participation restaient cependant à déterminer.

À l'évidence, parce qu'il s'agit d'une démarche requérant plus de 100 heures de travail, la confection proprement dite du portfolio ne saurait se faire sous l'égide du SOCP. Par contre, ce service serait tout à fait en mesure d'offrir un atelier de sensibilisation à la reconnaissance des acquis. Les participant-e-s y recueilleraient des renseignements de base sur les objectifs et les modalités de la reconnaissance des acquis.

UN COURS CRÉDITÉ À LA FEP

Pour ceux et celles qui désirent s'engager dans la démarche du portfolio, l'AGEEFEP réclame que la Faculté de l'éducation permanente crée un nouveau cours de service de trois crédits, où les étudiants et les étudiantes réaliseraient leur portfolio. Elle pourrait très bien le faire en adaptant le cours de la maîtrise en andragogie donné par M^{me} Sansregret.

UN RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Rappelons que la littérature abonde démontrant la pertinence de la reconnaissance des acquis comme voie d'avenir en éducation. La reconnaissance des acquis est une réponse prometteuse à l'éclatement du savoir et à la multiplication des lieux et des occasions de formation; elle est directement liée aux interrogations contemporaines sur l'épistémologie de la connaissance. Elle comporte également de nombreux avantages, que nous énumérerons ici brièvement :

1. L'orientation des étudiant-e-s : Dans l'ensemble des universités québécoises, deux personnes sur trois qui s'inscrivent à un programme de certificat abandonnent leurs études en cours de route. De l'aveu même d'organismes comme le Conseil des universités et le Conseil supérieur de l'éducation, toutes les causes de ce phénomène ne sont pas connues de façon précise, mais plusieurs indications laissent croire que la mauvaise orientation des étudiants et des étudiantes constitue un facteur important. Manifestement, bien des personnes s'inscrivent à un programme d'études sans s'être vraiment demandé si cela correspond à leurs intérêts profonds. Or, les gens qui se soumettent à l'exercice de la confection d'un portfolio prennent en bout de course une orientation qui était souvent imprévue au départ. Une orientation mûrement réfléchie peut certainement constituer un facteur de persévérance aux études.

2. La confiance en soi : La littérature sur la reconnaissance des acquis souligne que la prise de conscience de la valeur des expériences passées, qui

découle de la démarche du portfolio, contribue à augmenter la confiance en soi. Or, tout processus éducatif repose en premier lieu sur la motivation et la confiance en sa capacité d'apprendre. Cette confiance fait certainement défaut chez une partie de la clientèle de l'éducation permanente, surtout celle qui n'a jamais fréquenté l'université. Elle est d'autant plus importante — et on pourrait dire la même chose de l'orientation — que les universités éprouvent beaucoup de difficulté à fournir un encadrement personnalisé à leurs étudiant-e-s.

3. L'hétérogénéité des groupes : Une des grandes difficultés qui se pose en éducation permanente découle de l'hétérogénéité des groupes. Chez les étudiant-e-s d'une même classe, on retrouve en effet une grande diversité de formations scolaires antérieures, d'expériences de vie et de travail, d'intérêts et d'habiletés intellectuelles, etc. Le rythme de l'enseignement doit donc être adapté à une moyenne du groupe. Or, il se trouve sans doute dans ces classes un certain nombre d'étudi-

ant-e-s qui connaissent déjà une grande partie de la matière à l'étude. Pour ceux-là, le sentiment de «déjà vu», de perte de temps, est tout à fait démotivant et il constitue également un facteur d'abandon des études. Sans être une panacée, la reconnaissance des acquis peut certainement contribuer à atténuer les problèmes inhérents à l'hétérogénéité des groupes.

4. Un avenir à construire : Il y a de bonnes indications à l'effet que les systèmes d'éducation sont en état de crise dans beaucoup de pays occidentaux. Ces difficultés déboucheront tôt ou tard sur des innovations et de nouvelles pratiques qui correspondront davantage aux nouveaux besoins de la population. Selon l'AGEEFEP, la combinaison d'une politique efficace de reconnaissance des acquis et l'octroi de baccalauréats par appellation (BACCAP), un autre dossier majeur défendu par l'Association, sont de nature à créer un important avantage concurrentiel pour l'Université de Montréal. Entre autres, il serait très intéressant d'observer si ces deux mesures influenceraient favorable-

ment la persévérance aux études. Une chose est sûre : la reconnaissance des acquis et le BACCAP constituent deux pôles majeurs pour construire «une vraie Faculté de l'éducation permanente», le thème de notre congrès de novembre prochain.

Tous ces arguments, le président et le secrétaire général de l'Association, MM. Robert Martin et Denis Sylvain, les ont fait valoir à l'occasion d'une rencontre tenue à la fin de juin avec le nouveau recteur de l'Université, M. René Simard. La création de cours relève cependant de la responsabilité de chaque faculté si bien que l'AGEEFEP présentera un projet précis en ce sens au cours de la réunion de septembre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP).



Plusieurs membres de la FEUQ et de l'AGEEFEP ont participé à un atelier sur la reconnaissance des acquis offert par le Centre de formation continue de la Faculté des sciences de l'éducation

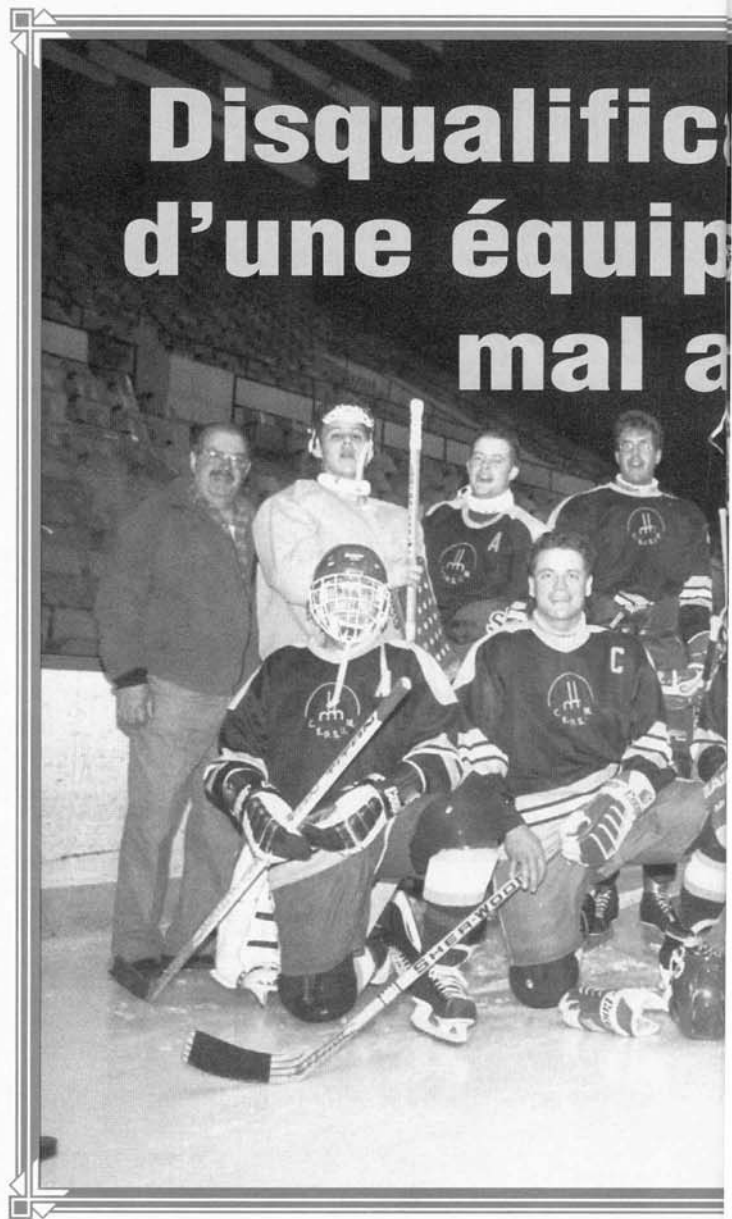
Après avoir contourné un règlement discriminatoire qui empêche les étudiants à temps partiel de participer au tournoi de hockey interfacultaire de l'Université de Montréal, l'équipe de hockey de la Faculté de l'éducation permanente a finalement subi les foudres des organisateurs, qui l'ont disqualifiée au terme d'un premier match controversé. Malgré les doutes évidents quant à l'équité de cette décision et les vives protestations écrites de l'AGEEFEP, la direction du Service des sports, après plus de deux mois et demi de réflexion, a tranché la poire en deux... au grand dam de l'Association.

Claude Garon

Cette histoire abracadabrante commence en mars dernier lorsqu'un jeune homme sportif et entreprenant, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente, a l'idée de constituer une équipe de hockey en prévision du tournoi interfacultaire qui se tient à la fin du mois. Il y a plein de jeunes jambes à la FEP et d'ardents adeptes de notre sport national, si bien qu'il ne tarde pas à réunir une équipe compétitive. L'AGEEFEP voit bien sûr l'initiative d'un œil favorable et elle l'appuie. Un membre

du conseil de direction, qui a quelque expérience en la matière, se porte même volontaire au poste d'instructeur.

Premier écueil, qui explique largement la suite des événements : les organisateurs du tournoi refusent l'inscription de l'équipe de la FEP en rappelant qu'une clause du règlement réserve cette activité aux étudiants à temps plein. Or, comme la très grande majorité des étudiants et des étudiantes de la FEP, nos gaillards, eux, ont la «tare» d'étudier à temps par-



**Disqualifiée
d'une équipe
mal a**

tiel. «Wouache!» clament donc en chœur les joueurs, qui font part de leur déconfiture à leur association étudiante. «Wouache, en effet!» se dit l'AGEEFEP, qui déplore et conteste depuis toujours ce type de restrictions qu'on impose trop souvent aux étudiant-e-s à temps partiel, qui représentent pourtant 50 % de la clientèle de l'U. de M. Ce problème est d'ailleurs particulièrement sensible au CEPSSUM.

Court-circuitant la filière hiérarchique, le président de l'Association ne fait ni une ni

deux et il téléphone directement au grand patron des Services aux étudiants pour se plaindre de la situation. L'initiative est heureuse : on apprend bientôt que l'équipe de la FEP pourra s'inscrire au tournoi. Il n'est pas sûr que ceux qui avaient pris la décision initiale d'interdire de participation l'équipe de la FEP ont été très heureux que leur autorité ait ainsi été bafouée. Peut-être s'en sont-ils souvenus dans leur interprétation des événements ultérieurs...

ion inique de hockey née!



Photo : René Bouchard

LE MATCH... ET LA SUSPENSION

Toujours est-il que, un dimanche matin de la fin de mars, l'équipe de la FEP se retrouve sur la patinoire du CEPSUM pour disputer son premier match du tournoi, une partie qu'elle a d'ailleurs perdue. L'aurait-elle gagnée que ça n'aurait rien changé puisque, trois jours plus tard, le responsable du tournoi informait le capitaine que l'équipe de la FEP était suspendue du tournoi. Les motifs invoqués étaient les suivants :

1. Dans le vestiaire, avant la partie, les joueurs auraient commenté de façon sarcastique la lecture et les explications des règlements effectuées par le responsable du tournoi.

2. Même s'il avait été averti de la non-conformité de la grille de son casque protecteur, le gardien substitut de l'équipe de la FEP se serait amené dans la partie avec une visière non réglementaire, ce qui a obligé l'arbitre à interrompre temporairement le match. Un autre joueur se serait rendu coupable d'une infraction similaire.

3. Pendant la rencontre, les joueurs de la FEP auraient multiplié les commentaires désobligeants à l'endroit des arbitres; l'instructeur de l'équipe aurait même traité de «pouilleux» l'un des officiels, qui portait les cheveux longs.

4. Tout au long du match, et principalement en troisième période, l'équipe de la FEP aurait subi de nombreuses pénalités pour rudesse et conduite anti-sportive.

5. À la fin du match, un joueur aurait lancé une bouteille d'eau à la tête de l'arbitre!

6. Plus tard dans la soirée, après qu'on lui eût refusé un prêt d'équipement, le capitaine de l'équipe aurait injurié le préposé ainsi qu'un responsable du tournoi. Sa colère était telle qu'il aurait balancé un coup de poing dans un tableau.

UNE TOUT AUTRE VERSION

Honte sur nous! a-t-on spontanément ressenti à l'AGEEFEP. S'ils s'avéraient, de tels comportements seraient tout à fait condamnables. Heureusement, il se trouve dans cette organisation des gens qui, comme le héros Bob Morane, ne sont pas du genre à «prendre des vessies pour des lanternes». Deux fois plutôt qu'une, ils ont donc réfléchi, fait enquête et redécouvert une vérité fondamentale : la substance de ce qu'on appelle la «réalité» peut varier considérablement selon l'œil qui regarde.

Prenons l'infraction de loin la plus sérieuse, celle du joueur qui aurait lancé une bouteille en plastique à la tête de l'arbitre. Avez-vous déjà porté une paire de gants de hockey? Si non, sachez que cette pièce d'équipement est

tout à fait adéquate pour tenir solidement un bâton de hockey, mais qu'elle n'est nullement indiquée pour des gestes requérant une motricité fine, celle que nécessite, par exemple, le tir de précision d'une bouteille. Cela dit, les nombreux témoignages recueillis affirment que les choses se sont plutôt passées de la façon suivante. Alors qu'il s'apprêtait à quitter le banc et à regagner le vestiaire à la fin de la partie, le joueur en question, dans un geste de dépit, a lancé sa bouteille en l'air; elle a touché le plafond, et c'est en retombant qu'elle a heurté l'arbitre. Le responsable du tournoi, lui, laissait entendre que le fautif avait délibérément visé la tête de l'arbitre. «Vous devinez que la différence entre les deux versions est substantielle, car il est bien connu que la loi traite fort différemment l'acte prémédité et celui qui découle de la négligence ou de l'imprudence», lit-on dans la lettre de l'AGEEFEP au directeur du CEPSUM.

À propos de l'esclandre du capitaine de l'équipe, l'AGEEFEP rappelle que, si l'on veut faire l'inventaire des pommes de terre, il importe de ne pas y mélanger les navets. Elle explique ainsi : «Cette question n'aurait pas dû faire partie de votre argumentation, car elle ne relève pas des règlements du tournoi inter-facultaire, mais bien des règlements généraux de l'Université de Montréal, qui sanctionnent les écarts de comportement de tous les membres de la communauté universitaire. Je vous rappelle à ce sujet que les événements attribués à cette personne se sont produits en soirée alors que la partie de hockey, elle, avait été disputée en matinée. C'est donc l'étudiant qui s'est

présenté au préposé à l'équipement — et non le capitaine de l'équipe de la FEP —, et il l'a fait pour solliciter un prêt d'équipement qui n'avait aucun lien avec son appartenance à cette équipe. Si cette personne s'est conduite de façon répréhensible, le responsable aurait dû s'en plaindre aux autorités compétentes. Une chose est sûre : il ne lui appartient pas d'en juger, et cet événement ne doit en aucun cas être invoqué pour justifier la suspension de l'équipe de la FEP.»

Aux yeux de l'AGEEFEP, les autres arguments à l'appui de la suspension sont tout autant cousus de fil blanc. Rudesse excessive et conduite antisportive, surtout en troisième période, où les joueurs de la FEP auraient flirté avec le jeu dangereux? Hum! On sait que l'officiel d'une partie de hockey dispose de tout un arsenal de pénalités (deux, cinq, dix minutes, inconduite de partie) pour sanctionner la rudesse, la conduite antisportive et toutes les autres infractions aux règlements. Or, le sommaire de cette période indique que les joueurs de la FEP ont écopé en tout de quatre pénalités... toutes de deux minutes. Pas très convaincant comme preuve de carnage.

Il est par ailleurs bien connu que, dans le feu de l'action, les sportifs, tout comme les spectateurs, sont peu portés à citer Verlaine pour extirper leur trop-plein d'émotions. L'entraîneur admet volontiers avoir lancé à l'arbitre : «Va te faire couper les cheveux, tu vas mieux voir la game!», mais il nie catégoriquement l'avoir traité de «pouilleux». Il y a là aussi une nuance importante, selon

l'Association : «D'accord, la fine littérature ne retiendra aucune de ces deux tirades dans les anthologies, mais il n'est pas besoin d'être linguiste pour comprendre que les connotations de ces deux expressions sont fort différentes et ne relèvent pas du même degré dans l'échelle de l'insulte. Cet écart de langage justifiait certes une pénalité de deux minutes pour conduite antisportive, mais il ne saurait fonder une mesure aussi sévère que l'expulsion de toute une équipe.»

Est-on également justifié de suspendre une équipe parce que le gardien substitut a manifesté des réticences à porter un casque réglementaire qui ne lui entraine pas sur la tête et qu'il jugeait donc moins sécuritaire que le sien? Ou parce qu'un petit plaisantin a interrompu la lecture officielle des règlements pour demander au responsable du tournoi si tous les joueurs devaient porter des bobettes de la même couleur? «Que diable! écrit à ce sujet le président de l'AGEEFEP, un vestiaire sportif n'est pas une caserne militaire, et on peut comprendre que des universitaires ne souhaitent pas se tenir au garde-à-vous pour entendre la lecture de règlements qu'ils connaissaient déjà puisque le capitaine leur en avait fait la lecture à la première réunion de l'équipe!»

UNE VISION BIAISÉE

Globalement, le président de l'AGEEFEP considère que le responsable a pris la décision de suspendre l'équipe de la FEP à partir d'une vision biaisée de la réalité. Il explique à ce propos : «Il est bien connu le processus rhétorique qui consiste à aggraver un certain nombre de gestes

bénins et isolés, et, surtout, de les lier dans un tout qui prend alors des allures de conspiration. Le ton de la lettre laisse délibérément entendre que tous les membres de l'équipe de la FEP, indistinctement, ont contribué à créer et à entretenir un climat de violence tout au long du match. Cela, nous le nions. Compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles s'est inscrite l'équipe de la FEP, vous admettez sans peine que le responsable du tournoi ne se trouvait pas dans des dispositions psychologiques lui permettant d'interpréter le déroulement de la partie de façon objective.»

Suivaient quatre demandes officielles :

1. L'annulation de la suspension de l'équipe de hockey de la FEP dans son ensemble et de ses joueurs en particulier.

2. Le remboursement de la somme de 150 \$ versée pour l'inscription au tournoi.

3. La modification de l'article du règlement du tournoi interfacultaire qui interdit la participation des étudiants à temps partiel.

4. L'assurance qu'aucune des accusations formulées dans le rapport du responsable du tournoi ne sera inscrite dans dossier des étudiants concernés.

LES DEUX PARTIES DE LA POIRE

Le 6 juillet — plus de deux mois et demi plus tard, donc, et alors qu'elle suspectait la direction du CEPsum d'avoir décidé de «faire le mort», l'Association a reçu une courte réponse de monsieur le directeur, qui faisait part des points suivants :

1. Le maintien de la suspension de l'équipe du

tournoi tenu au cours de l'hiver 1993.

2. Le non-remboursement de l'inscription de 150 \$, «conformément à nos politiques», est-il précisé.

3. La présentation au Comité de gestion du service des sports, cet automne, d'une modification du règlement du tournoi qui interdit la participation des étudiants à temps partiel.

4. L'assurance qu'aucune des accusations formulées dans le rapport du responsable du tournoi ne sera inscrite au dossier des étudiants concernés.

Satisfaite des deux derniers points, pas si malheureuse du deuxième — qui lui donne l'occasion de faire un cadeau de 150 \$ au CEPsum —, l'AGEEFEP a nettement tiqué sur le maintien de la suspension. Pourquoi, puisque cette mesure ne s'applique qu'à un tournoi appartenant au passé? Pour une question de principe. Sans explication plus détaillée, le directeur du CEPsum affirme en effet : «[...] contrairement à ce que vous prétendez dans votre long plaidoyer, les responsables de ce tournoi ont fait preuve d'objectivité et en aucun temps n'ont démontré de préjugés défavorables envers l'équipe de l'AGEEFEP.» Monsieur postule, certes, mais il néglige de démontrer. Accepter cela équivaldrait à admettre que «c'est sûrement vrai puisque monsieur le directeur le dit!» Or, cela n'est acceptable ni dans les mœurs universitaires ni dans la philosophie même d'une association étudiante. Le prochain congrès fera sans doute le point sur la question.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

PÉNÉTREZ DANS LE CHAMP DES COMMUNICATIONS APPLIQUÉES

NOUVEAU PROGRAMME

CERTIFICAT GÉNÉRAL EN COMMUNICATION APPLIQUÉE

Ce programme est une occasion de découvrir les fondements de la communication orale et écrite et de vous familiariser avec les médias, la publicité, les relations publiques et le marketing.

Il vous apporte une vision globale de la communication appliquée, une instrumentation variée dans ce domaine et vous permet de développer des compétences d'analyse et de synthèse.

Ce certificat de qualité s'avère un atout précieux dans votre cheminement de carrière. Il vous ouvre la voie d'une spécialisation dans le domaine des communications.

BACCALAURÉAT

Le Certificat général en communication appliquée est intégrale dans un baccalauréat composé de trois certificats.

**DATE LIMITE
D'ADMISSION :**
LE 1^{er} NOVEMBRE 1993

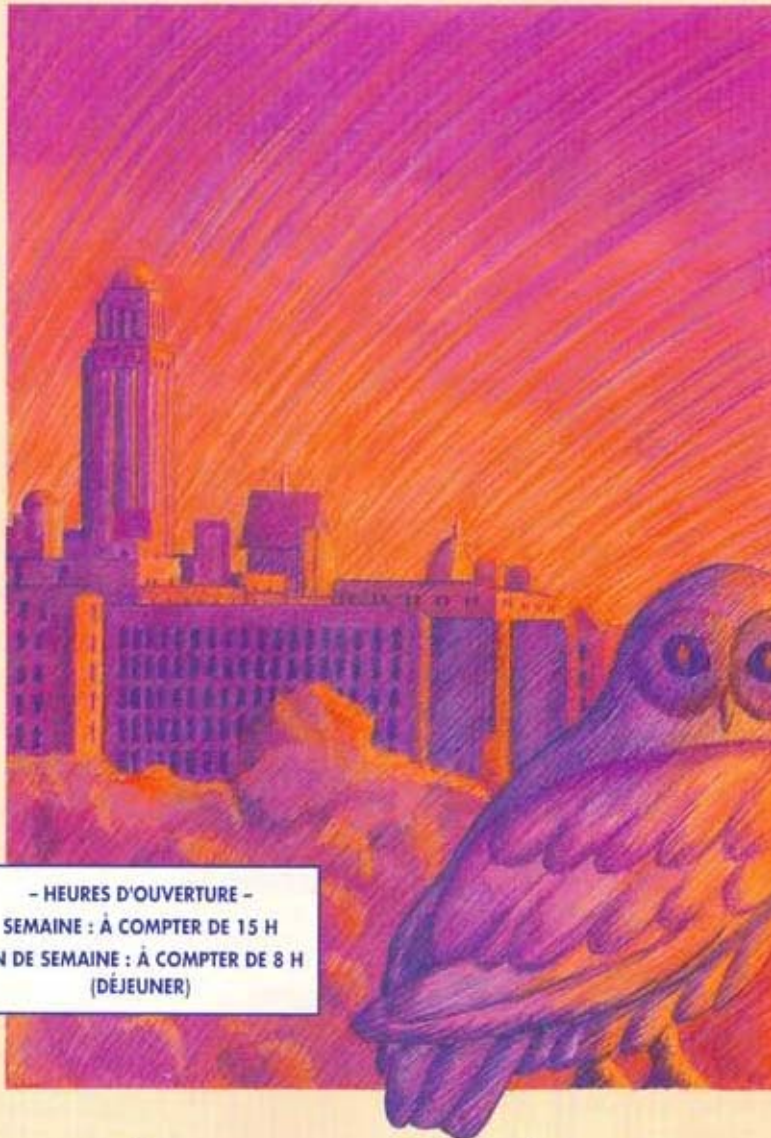
RENSEIGNEMENTS :
Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090
1 800 363-8876

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

CAFÉ • BAR

La Brunante



- HEURES D'OUVERTURE -
SEMAINE : À COMPTER DE 15 H
FIN DE SEMAINE : À COMPTER DE 8 H
(DÉJEUNER)

BIÈRES PRESSION ET IMPORTÉES, CAFÉS, TISANES
SPÉCIAUX TOUS LES MOIS
CAFÉ BAR LA BRUNANTE, PAVILLON JEAN-BRILLANT, 2^e ÉTAGE, LOCAL 2326